



Parc naturel
régional Haute Vallée de
Chevreuse

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ — LES MOLIERES

Ecolo GIE
Groupement d'Intérêt Ecologique !



Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

JUIN 2024

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 CHEVREUSE
cedex.

Intégration des données :

Insectes : OPIE



Réalisation :

Ecolo GIE

27 rue Paul Doumer- 94520 Périgny-sur-Yerres
contact@ahecologie.fr



Fanny HARINCK	Expertise Entomofaune
Raphaël VANDEWEGHE	Expertise Entomofaune
Alexis BORGES	Expertise Entomofaune
Valentin DELPIERRE et Hugo JOSSE	(Service civique)

Chiroptères : Alcathoé & Bureau d'études Lea Dufrêne

Léa DUFRENE	Expertise chiroptères
Quentin ROUY	Expertise chiroptères

Aurélien HUGUET	Direction d'étude
Raphaël ZUMBIEHL	Expertise flore
Caroline FARVACQUES	Expertise flore
Pierre RIVALLIN	Expertise oiseaux et reptiles
Johann SZCZESNY	Expertise reptiles
Amandine DOUILLARD	Traitement de données et SIG



SOMMAIRE

Contexte	4	Liste des espèces d'insectes présentes sur la commune.....	23
Zone d'étude.....	4	Espèces patrimoniales	27
Données géographiques.....	5	Reptiles	29
Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	5	Liste des espèces de reptiles recensées	29
Zonages réglementaires	7	Espèces patrimoniales	29
Natura 2000	7	Oiseaux	32
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	7	Liste des espèces nicheuses présentes sur la commune de Les Molières.....	32
Réserve Naturelle Nationale (RNN) et Régionale (RNR).....	7	Espèces patrimoniales	35
Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	7	Chiroptères	40
Réserve Biologique Dirigée (RBD)	8	Localisation des points d'écoute	40
Biodiversité communale	11	Liste des espèces de chiroptères recensés	41
Données bibliographiques.....	11	Espèces remarquables.....	42
Méthode d'inventaire	13	Sites remarquables et d'intérêts.....	47
Méthode d'analyse	14	Pistes d'actions par site	49
Périodes d'inventaires.....	14	Pistes d'actions par enjeu.....	50
Flore	15	Plan d'actions.....	51
Espèces patrimoniales.....	16		
Liste des espèces patrimoniales.....	16		
Espèces remarquables.....	17		
Liste des espèces remarquables	17		
Insectes.....	22		

CONTEXTE

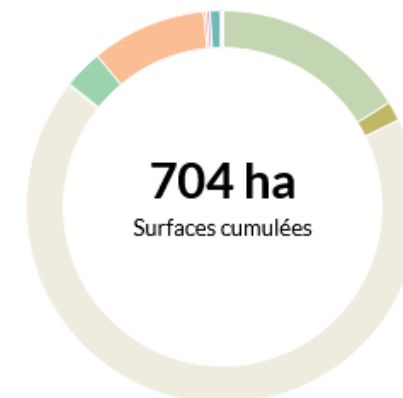
ZONE D'ETUDE

La commune des Molières se situe à un peu plus de 20 kilomètres au sud-ouest de Paris, dans le département de l'Essonne.



La commune des Molières se situe en bordure de plateau de Limours. Sa limite ouest, est constituée par un ravin boisé accueillant la source du ruisseau de Montabé et, plus au nord, un boisement sur sable et grès de Fontainebleau. Le plateau largement cultivé repose en partie nord sur des argiles à Meulières horizons peu perméables propices à la présence de mouillères. Au sud, apparaissent les limons. Les bernes de routes et chemins agricoles sont actuellement largement fauchés, laissant voir un paysage relativement plat et monotone.

COMMUNE DE LES MOLIÈRES



- 1. Forêts 2. Milieux semi-naturels 3. Espaces agricoles 4. Eau
- 5. Espaces ouverts artificialisés 6. Habitat individuel 7. Habitat collectif 8. Activités
- 9. Equipements 10. Transports 11. Carrières, décharges et chantiers

DONNEES GEOGRAPHIQUES

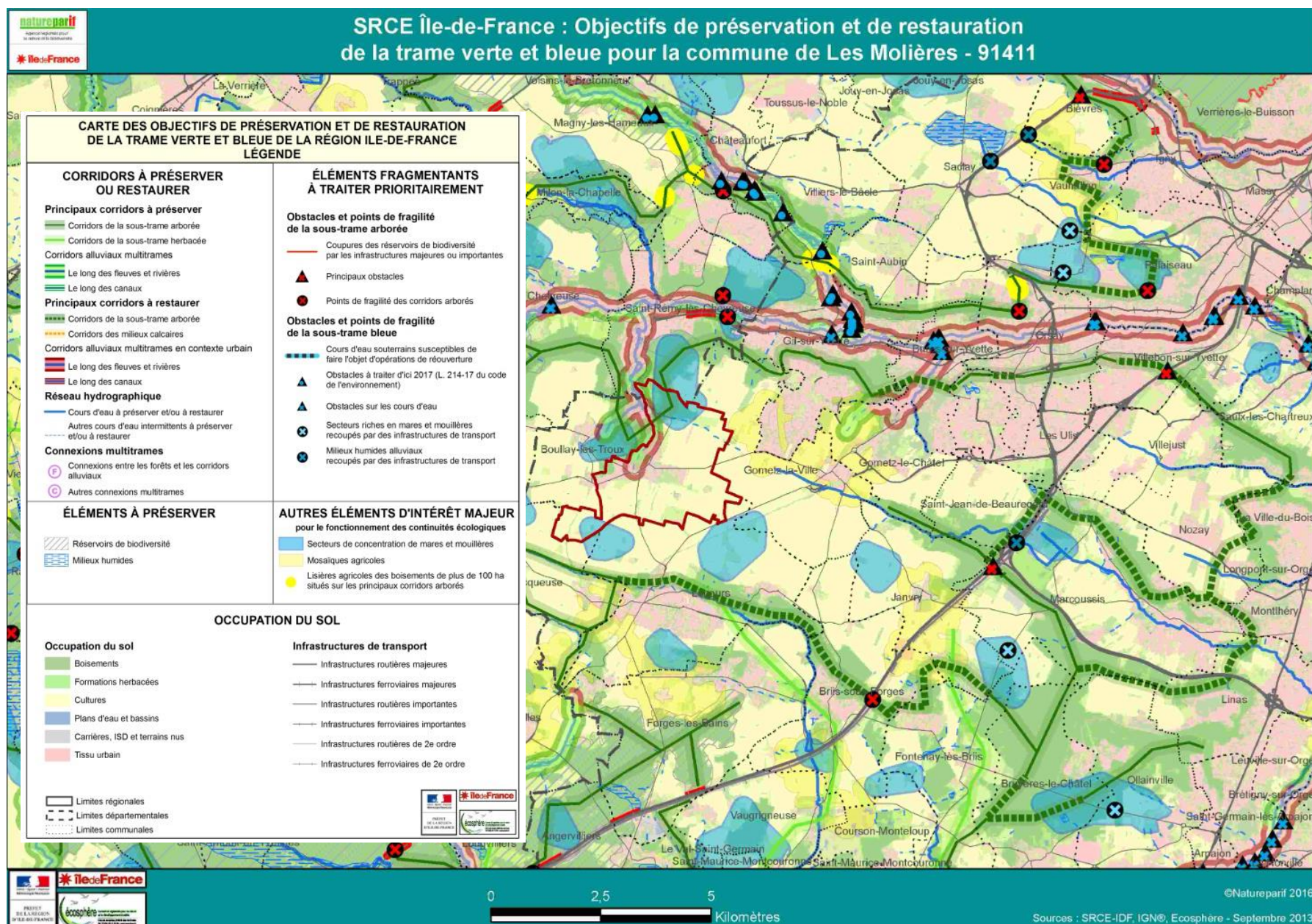
SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE)

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil régional d'Ile-de-France ont adopté le SRCE le 21 octobre 2013 (arrêté préfectoral n°2013294-0001). Etant le garant de la mise en place de la trame verte et bleue à l'échelle régionale, il doit pouvoir être en mesure d'identifier les différentes entités qui composent la trame verte et bleue, hiérarchiser les enjeux régionaux de préservation de ces continuités écologiques à l'aide d'un plan d'action stratégique, et enfin proposer des outils adaptés pour les opérations de restauration et préservation des continuités écologiques. Le SRCE est un document cadre qui oriente les stratégies et les projets des collectivités territoriales, de l'Etat, et qui s'impose à eux dans un contexte de prise en compte. De fait, le SDRIF, les SCoT, PLU, etc. doivent prendre en compte les préconisations du SRCE au cours de leur élaboration ou révision. Pratiquement, il identifie à partir de quatre sous-trames représentant les principaux habitats naturels franciliens (sous-trame boisée, sous-trame herbacée, sous-trame grande culture, sous-trame milieux aquatiques et corridors humides) les réservoirs de biodiversité, les principaux corridors à préserver ou restaurer, ainsi que les obstacles et points de fragilité.

Le nord de la commune des Molières est directement concerné par les prescriptions du SRCE. En effet, le Montabé, affluent de l'Yvette, est identifié comme un corridor multitrame. De plus, des secteurs de concentration de mares et mouillères se situent dans le bois du Parc Berrier et dans la plaine du Fay.

Un corridor de la sous-trame arborée à préserver est identifié au niveau du bois du parc Berrier dans le nord de la commune.

La commune des Molières occupe une position centrale non négligeable.



ZONAGES REGLEMENTAIRES

NATURA 2000

La commune des Molières n'est pas directement concernée par un site Natura 2000. Le plus proche se situe à moins de 5km à l'ouest, il s'agit de la Zone de Protection Spéciale du **Massif de Rambouillet et zones humides proches** (FR1112011).

Le massif de Rambouillet est un espace NATURA 2000 au titre de zone de protection spéciale (ZPS) depuis avril 2006. La ZPS recouvre 22 000 hectares avec près de 14 000 hectares de forêt domaniale, répartis sur les départements des Yvelines (96%) et de l'Essonne (4%). Historiquement, le massif de Rambouillet appartenait à un espace plus vaste qui englobait la forêt de l'Yveline et le massif de Fontainebleau. Une partie du massif de Rambouillet actuel se trouve dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Le massif est traversé par 7 cours d'eau qui ont participé au façonnage du plateau, il y a également tout un réseau hydraulique historique, élaboré par Louis XIV, qui vient alimenter les jardins du Château de Versailles.

La richesse biologique est élevée en raison de la diversité des habitats présents (zones humides, landes, forêt caducifoliée (80%), etc.), principalement en ce qui concerne l'avifaune.

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Il n'y a aucun Arrêté de Protection de Biotope sur la commune ou à proximité. Le plus proche se situe sur la commune de Forge-les-Bains à 6km au sud, l'Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590.

RESERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) ET REGIONALE (RNR)

La commune des Molières n'est pas directement concernée par une Réserve Naturelle Nationale ou régionale. La plus proche se situe à moins d'un kilomètre au nord, RNR **VAL ET COTEAU DE SAINT-RÉMY - FR9300025**.

La réserve naturelle du val et coteau de Saint-Rémy se situe à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Paris au sein de la vallée de l'Yvette. Elle se compose de cinq entités différentes qui représentent au total 83 hectares.

Cet ensemble d'habitats naturels constitue un véritable îlot au sein d'une vallée marquée par une urbanisation massive exerçant une pression forte sur les milieux naturels. Le site se compose à la fois d'habitats humides, comme des aulnaies alluviales, des cariçaies, des prairies humides ou des mégaphorbiaies, et d'habitats plus mésophiles comme des boisements de bouleaux, de chênaie-châtaigneraie, prairies et friches. Ces milieux variés favorisent la présence d'une multitude d'espèces animales et végétales.

ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs qui présentent un fort potentiel écologique. Ces zones sont définies à la suite d'inventaires naturalistes nationaux et exhaustifs, validés par le MNHN et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), qui mettent en avant la présence d'espèces remarquables selon plusieurs critères tels que la rareté, le degré de menace, le statut de protection, l'endémisme, etc. Les ZNIEFF constituent un moyen de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, qui s'appuie sur une bonne connaissance du territoire. Elles représentent un outil d'aide à la décision dans le cadre d'aménagement du territoire et de création de réserves naturelles.

Il en existe deux types :

- Les ZNIEFF de type I : il s'agit en général de sites de petites superficies, constitués d'espaces homogènes et qui abritent au moins une espèce ou un habitat déterminant. Le secteur peut également représenter un grand intérêt fonctionnel, mais ce critère seul ne peut suffire à définir une ZNIEFF.
- Les ZNIEFF de type II : il s'agit principalement de grands ensembles naturels (boisements, vallées, plateau, etc.) offrant de grandes potentialités en termes de biodiversité et de cohérence écologique et paysagère. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des ZNIEFF de type I.

La commune des Molières n'est pas directement concernée par des ZNIEFF. A proximité se trouve 3 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II.

La ZNIEFF de type 1 **Marais et Bois de Montabé – FR110020476** est un site d'environ 15 hectares situé au nord-ouest du département de l'Essonne, en limite communale. A proximité du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'environnement y est très préservé, relativement tranquille et peu fréquenté. Les habitats y sont diversifiés, alternant micro-dépressions humides, ruisseaux, petites roselières, cariçaies, mégaphorbiaies à hautes herbes et boisement humide.

La ZNIEFF de type 1 **Ru et Aulnaie tourbeuse de Montabé – FR110020278** se situe en limite communale ouest. C'est une ripisylve d'aulnes et de frêne d'environ 7 hectares. Témoin de plusieurs décennies d'une reconquête spontanée d'anciennes prairies humides, le site présente aujourd'hui un intérêt écologique très fort en abritant plusieurs espèces animales protégées dont certaines sont d'une très grande valeur patrimoniale.

La ZNIEFF de type 1 **n° 110030057 – Ravins forestiers de Vaugondran** se situe à moins de 2km à l'est. Cette ZNIEFF de plus de 13ha englobe toute la partie amont du Ruisseau des Fonds, depuis la limite du plateau agricole (Gometz-la-Ville) jusqu'à la partie urbanisée au sud sur la Commune de Gif-sur-Yvette dans le département de l'Essonne. Sur le haut, en plus du ruisseau principal, deux profonds ravins sont taillés dans des argiles à meulière assez compactes, avec de nombreux

chaos de gros blocs. Dans la partie basse du site, d'autres petites sources légèrement pétrifiantes sont présentes au lieu-dit Fontaine du Diable.

La Vallée de l'Yvette Amont et ses affluents – FR110001493 est une ZNIEFF de type II qui se situe à environ 2km à l'ouest de la commune. Ce secteur de plus de 1400 hectares de la vallée de l'Yvette combine une série de milieux complémentaires propices au développement d'une biocénose variée. La partie amont se distingue tout particulièrement par l'ambiance froide et humide des boisements alluviaux. La présence de zones de marais s'accompagne de celle d'une avifaune diversifiée.

A un peu plus de 3 km au nord-est se trouve la ZNIEFF de type II **n°110030037 - Vallée de la Mérantaise**. Elle se présente comme un vaste ensemble relativement bien préservé qui compte notamment de grandes surfaces de prairies et de zones humides. Le cours d'eau lui-même présente des faciès relativement naturels assez variés et propices au maintien d'une biocénose riche et de grande qualité.

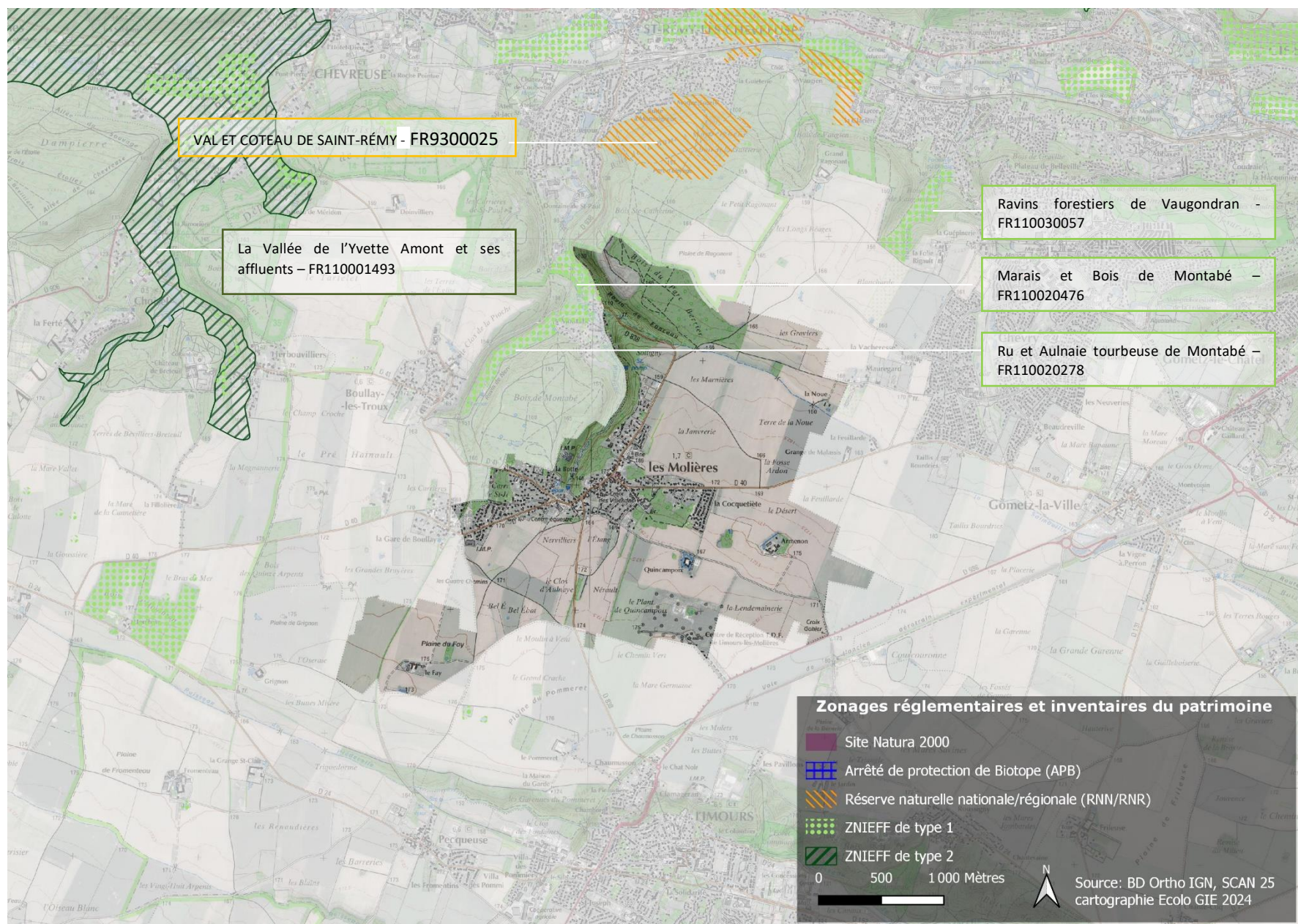
RESERVE BIOLOGIQUE DIRIGEE (RBD)

Dans chaque forêt, les forestiers concilient plusieurs usages : protection de la biodiversité, production de bois, accueil du public et prévention des risques naturels. Ainsi, les forêts gérées par l'Office national des forêts (ONF) s'inscrivent dans une stratégie de gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques.

Les réserves biologiques ont été reconnues par la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) 2009-2019 comme l'un des quatre statuts permettant de classer un territoire terrestre sous statut de protection forte. Elles contribuent aux objectifs de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, visant à placer 10% du territoire sous protection forte. Les RBD se trouvent en milieu forestier ou associé à la forêt (par exemple les landes, mares, tourbières et dunes), l'ONF y applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables.

Aucune RBD ne concerne la commune de Molières. La plus proche est **le Bois Boisseau**, situé à près de 6km à l'ouest.

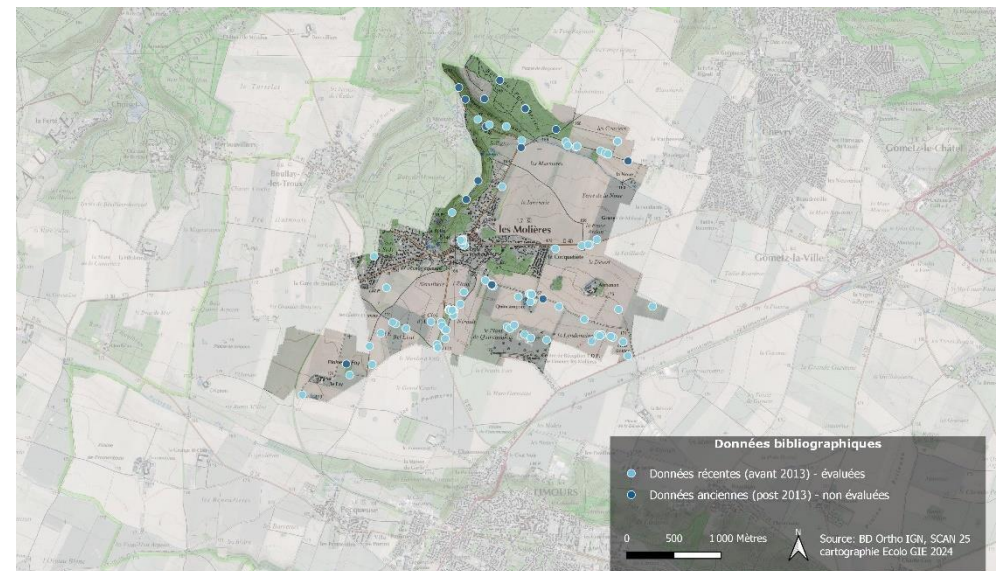
Zonage réglementaire	Nom du site	Site concerné/Distance par rapport au site
Natura 2000	Massif de Rambouillet et zones humides proches - FR1112011	5km à l'ouest
APB	Etang de Baleine et Brûle-doux – FR3800590	6km au sud
RNR	VAL ET COTEAU DE SAINT-RÉMY - FR9300025	800m au nord
ZNIEFF de type I	Marais et Bois de Montabé – FR110020476	Limite communale
ZNIEFF de type I	Ru et Aulnaie tourbeuse de Montabé – FR110020278	Limite communale
ZNIEFF de type I	Ravins forestiers de Vaugondran - FR110030057	2km à l'est
ZNIEFF de type II	La Vallée de l'Yvette Amont et ses affluents – FR110001493	2km à l'ouest
ZNIEFF de type II	Vallée de la Mérantaise - FR110030037	3km au nord-est
RBD	Bois Boisseau	6km à l'ouest

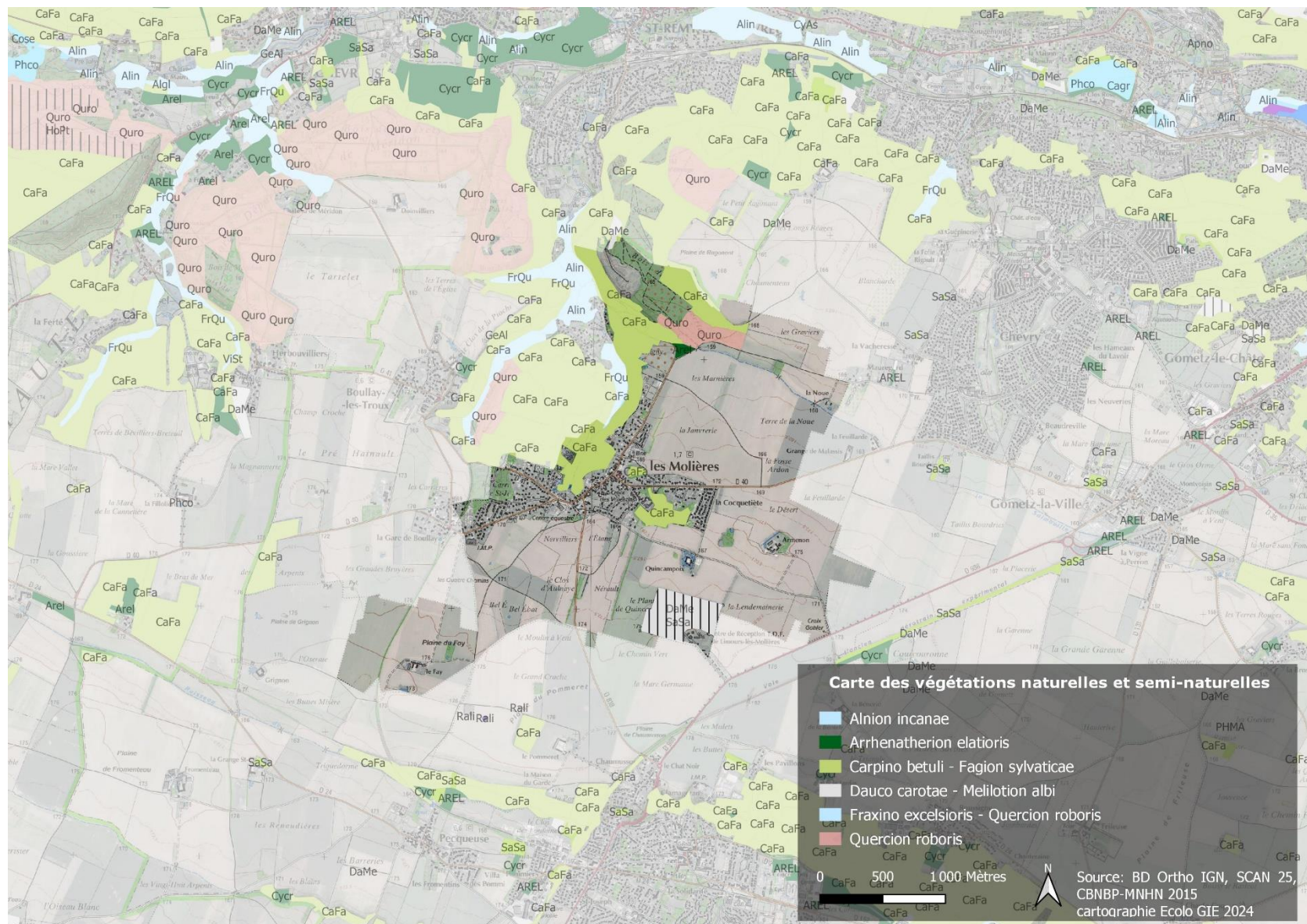


BIODIVERSITE COMMUNALE

DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- Une demande d'extraction des données flore du CBNBP a été faite. Une partie seulement des données est géolocalisée. Les données les plus anciennes datent de 1997, avec un total de 471 taxons pour la commune.
- Une demande d'extraction de la base de données Geonat'IdF a été faite auprès de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). La base francilienne mentionne un peu plus de 760 données sur la commune, dont 610 sont post 2013 et seront intégrées dans l'analyse. Les données couvrent un pas de temps allant de 1981 à 2021.
- Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » du CBNBP a été lancé dès 2006. Il a pour but de cartographier au 1/10000^{ème} les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Au total, près de 340 000 ha ont été cartographiés à l'échelle régionale, dont 74 000 ha ont pu être cartographiés sur le terrain.
- Le PNR a fourni des données complémentaires issues de suivis chiroptérologiques. Les données ont été intégrées aux résultats.





METHODE D'INVENTAIRE

Flore : Compte tenu de la taille de la commune, des choix ont été fait sur les secteurs à prospecter. Les sites retenus correspondent aux milieux les moins prospectés, des milieux ouverts et prairies avant fauche, des zones de pelouses avant dessiccation, les villages, cimetières et milieux agricoles ainsi que les zones humides et forestières. L'objectif était d'échantillonner un maximum de milieux différents afin d'apporter une image réaliste de la diversité floristique.

Insectes : L'objectif de l'étude est de tendre vers l'exhaustivité des espèces potentiellement présentes. Les taxons étudiés sont : Lépidoptères (rhopalocères et hétérocères), odonates et orthoptères. Un protocole type « Chronoventaire » (DUPONT, 2014) a été mis en place, permettant de détecter le plus grand nombre d'espèces sur la commune. Les espèces sont notées par tranches de cinq minutes (formant un rang), lors d'une prospection libre du site délimité en amont. La session d'observation dure au minimum vingt minutes, commence lorsque la première espèce est observée et s'arrête lorsque quinze minutes se sont écoulées depuis l'observation d'une dernière espèce, soit trois rangs. Les individus seront capturés au filet au besoin afin d'être identifiés à l'aide d'un guide d'identification. Le chronomètre sera alors mis en pause le temps de la détermination. L'individu sera ensuite relâché et l'opérateur poursuivra le protocole en relançant le chronomètre. Tous les individus capturés sont identifiés et dénombrés, avant d'être relâchés sur site (sauf cas exceptionnels).

Les espèces sont alors détectées grâce à l'utilisation de trois techniques conjointement :

- La chasse à vue,
- Le fauchage de la végétation,
- L'écoute active des stridulations (pour les orthoptères).

Des méthodes complémentaires ont cependant été utilisées afin de détecter les espèces plus discrètes, telles que le battage de la végétation concernant les

orthoptères arboricoles, mais aussi la récolte et la détermination d'exuvies dans le cas des odonates permettant d'apporter des données complémentaires concernant l'autochtonie des espèces et potentiellement de détecter des espèces non observées au stade adulte.

Dans le cadre de ce protocole, les sessions d'inventaires sont réalisées sous des conditions favorables à la détection des espèces, soit :

- Entre 9h et 16h pour les rhopalocères et orthoptères, entre 10h et 17h pour les odonates,
- Une température supérieure à 14°C en plaine avec un temps ensoleillé et faiblement nuageux OU minimum 17°C en plaine par temps nuageux (au maximum 50% de couverture nuageuse pour les rhopalocères et orthoptères, 75% pour les odonates),
- Un vent inférieur à 30 km/h pour les rhopalocères et orthoptères et 38km/h pour les odonates (correspond à une force visualisée par les branches des arbres qui plient et un soulèvement de poussière lors de rafales)
- Absence de pluie

Cas des hétérocères : Les chasses de nuit ont été effectuées durant les périodes les plus favorables aux déplacements en vol des Hétérocères nocturnes. Les papillons étaient alors attirés à l'aide de lampes et de supports artificiels blancs sur lesquels ils se posent. Ces prospections ont commencé au crépuscule civil pour se terminer en moyenne 3h après le crépuscule astronomique. La plupart des insectes a pu être identifiée in situ (parfois pris en photo pour éventuelle confirmation), quelques-uns plus délicats (individus frottés par exemple) ou impossibles à identifier sur le terrain ont été conservés pour identification ultérieure au laboratoire (avec préparation de pièces génitales).

Reptiles : Recherche à vue. Les adultes actifs ou en thermorégulation ont été recherchés sur les sites ensoleillés. Les abris plus frais (pierriers, tas de bois) ont également été fouillés.

Oiseaux : Réalisation de points d'écoute de 10 min répartis de manière homogène sur la commune. Les espèces qui échappent généralement aux points d'écoute ont fait l'objet d'observations directes à l'aide de jumelles. Pour toute espèce patrimoniale découverte sur le site, une recherche approfondie des indices de reproduction a été effectuée. L'analyse porte sur les espèces observées en période de nidification, soit du 15 avril au 15 juillet.

Mammifères chiroptères : Réalisation de 4 points d'écoute sur 2 nuits dans la saison, soit au total 8 nuits d'enregistrements. Les détecteurs autonomes utilisés sont le SM4 Bat, SM Mini bat et le SM2 Bat. Les nuits ont été choisies avec une météo favorable à l'activité des chauves-souris : pas de pluie prévue, pas de prévisions de rafales de vent supérieures à 30 km/h, une température relativement clémente en début de nuit (>12°C dans le Bassin parisien). Utilisation du logiciel Batsound et Chirosurf pour l'analyse acoustique.

Les données de suivi de gîtes ont été fournies par le PNR. Pour des raisons de sensibilité, les gîtes n'ont pas été reportés sur les cartes de localisation.

METHODE D'ANALYSE

Données bibliographiques : Les données bibliographiques sont considérées modernes après 2003 (20 ans) pour la flore, et après 2013 pour la faune (10 ans).

Espèce patrimoniale :

- Sont considérées comme espèces patrimoniales pour la flore les espèces sous statut de protection légale nationale ou régionale, ainsi que les espèces menacées en LR régionale (de quasi menacée à en danger critique).

- Pour la faune, sont considérées les espèces protégées et/ou menacées (quasi menacé à en danger critique)
- Les oiseaux, dont la majorité des espèces est protégée, sont considérées comme patrimoniaux pour les espèces menacées (vulnérable ou en danger) en liste rouge IUCN régionale.

Espèce remarquable : Les espèces remarquables concernent la flore. Ne sont concernées que les espèces dont le statut de rareté est minimum Assez Rare (AR), non protégée, non menacée.

PERIODES D'INVENTAIRES

18 sessions de terrains de mai à octobre 2023

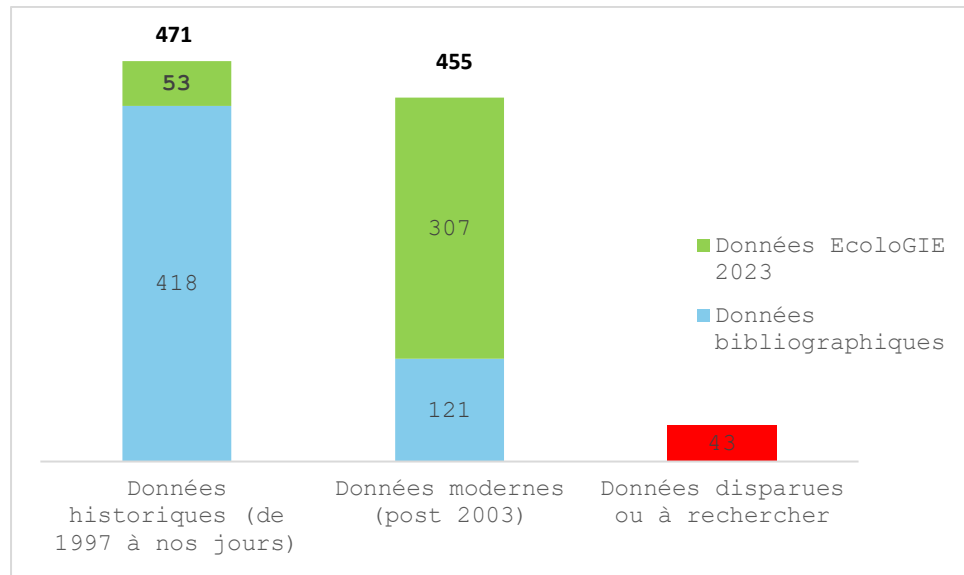
Date	Ecologue	Taxon
24/05/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
29/05/2023– 02/06/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
09/06/2023	Hugo Josse / Fanny Harinck	Insectes
25/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles
26/06/2023	Pierre Rivallin	Reptiles Oiseaux
27/06/2023	Alexis Borges	Insectes nocturne
15/06/2023– 31/07/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
03/07/2023– 08/07/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques / Raphaël Vandeweghe	Flore Insectes
11/07/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
24/07/2023	Fanny Harinck/ Raphaël Vandeweghe	Insectes
28/07/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux
06/08/2023– 11/08/2023	Raphaël Zumbiehl / Caroline Farvacques	Flore
18/08/2023	Raphaël Vandeweghe	Insectes
15/08/2023– 30/09/2023	Quentin Rouy / Léa Dufrene	Chiroptère
04/09/2023	Alexis Borges	Insectes nocturne
15/09/2023	Fanny Harinck	Insectes
26/10/2023	Pierre Rivallin	Oiseaux

FLORE

La commune semble prospectée depuis peu, la donnée bibliographique la plus ancienne date de 1997. Au total, **471** taxons ont été cités sur la commune depuis, dont **53 découverts** en 2023 par Ecolo GIE.

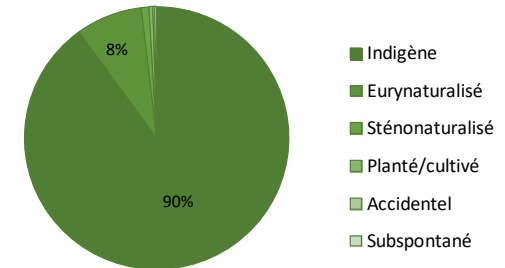
Depuis 2003, 428 taxons ont été relevés, dont 121 n'ont pas été revus en 2023.

43 données antérieures à 2003 n'ont pas été réactualisées et peuvent concerner des taxons potentiellement disparus de la communes (ou très rares à rechercher).

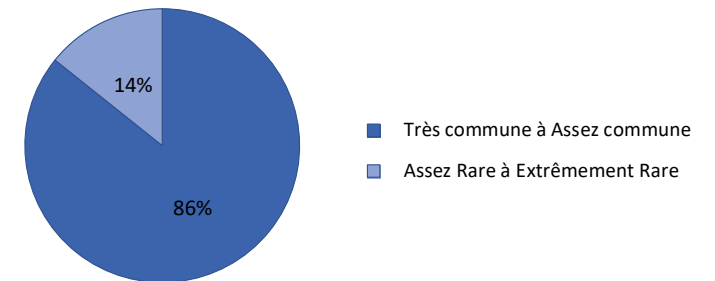


Statistiques des données post 2003

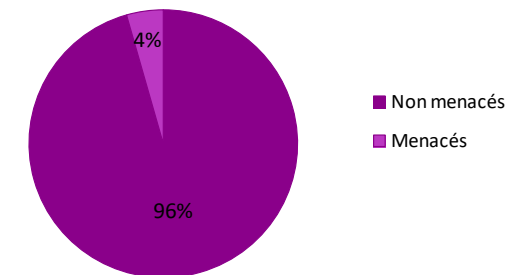
Statuts d'indigénat



Indices régionaux de rareté



Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



ESPECES PATRIMONIALES

Il n'y a pas de données antérieures à 2003. Depuis 1997, 13 (2,7%) taxons d'intérêt patrimonial fort ont été recensés sur la commune, ce qui est important pour une commune de nature essentiellement agricole. Parmi eux, l'étoile d'eau (*Damasonium alisma*) représente une espèce remarquable, protégée national, et en danger d'extinction en France étant donné sa fréquentation de milieux essentiellement agricole comme les mouillères. Sa présence conférant ainsi à la commune une responsabilité nationale.

1 nouveau taxon : *Pimpinella major*, très rare dans la région, observée à l'état végétatif, dans un ourlet eutrophile légèrement perturbé.

Nombre de taxons / 2003	R	Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF		
13 taxons >2003	2	RRR	1	PN	1	PR	1 EN	3 EN	8 Det
	8	RR					11 LC	8 VU	
	1	R						1 NT	
	2	AR							
0 taxons <2003									

LISTE DES ESPECES PATRIMONIALES

Taxons bénéficiant d'un statut de protection ou d'une vulnérabilité ≥ à NT

Données postérieures à 2003

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R	Reg	PN	PR	LRNat	LRReg	ZNIEFF
	2014	<i>Damasonium alisma</i>	Étoile d'eau	RR		PN1		EN	EN	X
	2008	<i>Myosurus minimus</i>	Queue-de-souris naine	RR				LC	EN	X
2023	2004	<i>Anthemis arvensis</i>	Anthémis des champs	RRR				LC	EN	
2023		<i>Pimpinella major</i>	Grand boucage	RRR				LC	VU	X
	2014	<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	RR				LC	VU	X
	2015	<i>Lysimachia nemorum</i>	Lysimaque des bois	RR				LC	VU	X
	2018	<i>Phyteuma spicatum</i>	Raiponce en épi	RR				LC	VU	X
	2014	<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	RR				LC	VU	
2023	2009	<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse sans vrille	RR				LC	VU	
2023	2008	<i>Lemna gibba</i>	Lentille d'eau bossue	RR				LC	VU	
	2014	<i>Platanthera bifolia</i>	Platanthère à deux feuilles	AR				LC	VU	
	2018	<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	R				LC	NT	X
	2021	<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	AR			PR	LC	LC	X



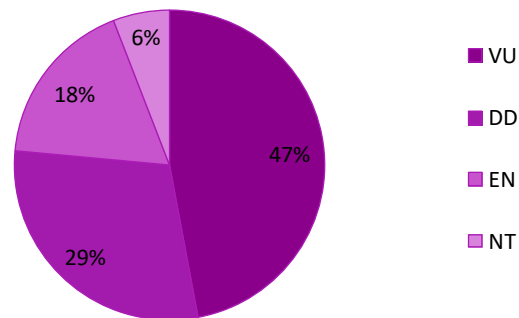
Etoile d'eau (Photo G. Arnal CBNBP)

ESPECES REMARQUABLES

Depuis 1997, 17 (3 %) taxons remarquables ont été recensés sur la commune, dont **7 nouveaux** en 2023.

Total	Nombre de taxons / 2003	R Reg	ZNIEFF
17 taxons		6 RR	3 Det
	< 2003 = 0	10 R	
	> 2003 = 17	1 AR	

Indices régionaux de vulnérabilité (UICN)



Ratio sur la totalité des espèces classées vulnérables

LISTE DES ESPECES REMARQUABLES

Taxons non vulnérables, déterminants de ZNIEFF ou possédant un statut de rareté $\geq$ à R

EcoloGIE	CBNBP	Nom latin	Nom français	R Reg	ZNIEFF
2023		<i>Bromus arvensis</i>	Brome des champs	RR	
2023		<i>Carex leersii</i>	Laîche de Leers	RR	
2023		<i>Carex pairae</i>	Laîche de Paira	RR	
2023		<i>Elytrigia campestris</i>	Chiendent des champs	RR	
2023		<i>Petrosedum forsterianum</i>	Orpin de Forster	RR	X
	2017	<i>Viola tricolor</i>	Pensée sauvage	RR	
2023		<i>Brassica nigra</i>	Moutarde noire	R	
	2015	<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	R	X
2023		<i>Carduus tenuiflorus</i>	Chardon à petites fleurs	R	
	2009	<i>Hieracium laevigatum</i>	Épervière lisse	R	
	2017	<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis bicolore	R	
2023	1997	<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des forêts	R	
	2011	<i>Pyrus communis</i> subsp. <i>pyraster</i>	Poirier sauvage	R	
	2014	<i>Rosa agrestis</i>	Rosier des haies	R?	
	2016	<i>Silene dioica</i>	Compagnon rouge	R	
2023	2005	<i>Stachys arvensis</i>	Épiaire des champs	R	
2023	2021	<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à frondes soyeuses	AR	X

Légende flore

Indigène. : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) sont des plantes faisant partie du cortège « originel » de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle. Nous avons intégré dans ce groupe :

- Les plantes compagnes des cultures et autres plantes eurasiatiques qui ont suivi les flux migratoires humains (archéophytes), et ceci avant la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492, date d'introduction des premières espèces venant d'Amérique).
- Les plantes néo-indigènes sont des plantes indigènes dans un territoire voisin du territoire considéré et qui sont en expansion d'aire et vont spontanément coloniser le territoire considéré.

Eurynaturalisé : Plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle. Nous considérerons un taxon comme eurynaturalisé s'il occupe, ou a occupé jadis, au minimum 10 % du territoire ou s'il a colonisé la majeure partie de ses habitats potentiels (même si ceux-ci sont rares).

Sténonaturalisé : Plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations. À l'échelle régionale, nous considérerons un taxon comme sténonaturalisé s'il remplit à la fois les deux conditions suivantes :

- Occupation de moins de 10 % du territoire et occupation d'une minorité de ses habitats potentiels. Au-delà, il sera considéré comme Eurynaturalisé ;
- Observation, dans une même station, sur une durée au moins égale à 10 ans avec une vigueur significative des populations : 1) au moins renouvellement régulier des effectifs pour les plantes annuelles et bisannuelles 2) propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans le cas des plantes vivaces, cela dans au moins une de leurs stations.

Subspontané : Les taxons subspontanés sont des plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène. Leurs stations ont donc une pérennité limitée dans le temps (quelques années à quelques dizaines d'années), leur adaptation aux conditions locales est donc moins bonne que pour les espèces naturalisées. Les plantes se maintenant dans les anciens jardins ou parcs à l'abandon (reliques culturelles) sont également intégrées dans cette catégorie.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation, dans une même station, des descendants des individus originellement cultivés (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension des populations par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

Accidentel : Les taxons accidentels (pour plus de clarté, nous avons éliminé le terme d'adventice, qu'il vaut mieux réserver aux plantes compagnes des cultures) sont des plantes qui apparaissent fortuitement, soit par des moyens naturels (les oiseaux migrateurs, le vent), soit involontairement par les activités de l'Homme. Il s'agit de plantes peu fréquentes, fugaces, et qui ne sont pas (encore) intégrées dans la flore locale.

- Pour les taxons annuels et bisannuels, ce statut correspond à une durée maximale de 10 ans d'observation dans une même station (au-delà, la plante sera considérée comme naturalisée).
- Pour les taxons vivaces (herbacés ou ligneux), il n'aura pas été observé de propension à l'extension par voie sexuée ou végétative (dissémination ou formation de peuplements étendus) dans aucune de leurs stations.

LEGENDES :

(1) : Filoche et al. (2019) Catalogue de la flore vasculaire d'Ile-de-France. CBNBP/MNHN. :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(2a) : Arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (2b) : Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale

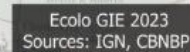
(3) : Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (CBNBP 2011) :

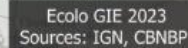
- CR : En danger critique d'extinction
- EN : En danger
- VU : Vulnérable
- NT : Quasi menacée
- LC : Préoccupation mineure
- RE : Espèce éteinte en métropole
- DD : Insuffisamment documenté

(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2018) - Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

- Z : déterminante de ZNIEFF / Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

Données modernes post 2003*Lysimachia nemorum**Carex leersii**Damasonium alisma**Lathyrus nissolia**Anthemis arvensis**Phyteuma spicatum**Butomus umbellatus**Pimpinella major*





INSECTES

Localisée à l'Est du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune des Molières concentre 69 espèces de papillons de nuit, 24 espèces de papillons de jour, 5 espèces de libellules et 18 espèces de criquets et sauterelles pour un total de 674 individus identifiés.

Essentiellement occupée par des cultures et des prairies de fauche ainsi que du pâturage équin, la commune abrite une diversité d'espèces inféodées à ces milieux.

Le tableau suivant présente les périodes les plus favorables par rapport aux phénomologies des groupes étudiés.

Calendrier des prospections selon la phénologie des groupes étudiés sur la commune de Molières en 2023

Mois	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
Passages de nuit												
Passages de jour												

 défavorable

 peu favorable sauf pour certaines espèces

 favorable

 très favorable surtout pour certaines espèces patrimoniales

Voici le tableau récapitulatif des sessions de terrain réalisées au cours de l'étude en 2023 :

Interventions	Dates de passage	Nombre d'observateurs	Observateurs
Prospection diurne	09/06/2023	2	Fanny HARINCK et Hugo JOSSE
Prospection nocturne	27/06/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	03/07/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	24/07/2023	2	Fanny HARINCK et Raphaël VANDEWEGHE
Prospection diurne	18/08/2023	1	Raphaël VANDEWEGHE
Prospection nocturne	04/09/2023	1	Alexis Borges
Prospection diurne	15/09/2023	1	Fanny HARINCK

Au total, **7 interventions ont été réalisées sur la commune des Molières en 2023** représentant **9 jours-observateur de terrain**. Chaque passage a mobilisé un à deux observateurs. Chaque relevé a été réalisé par des conditions météorologiques globalement favorables à l'observation des groupes indicateurs. Ce dispositif de prospection conséquent a permis d'avoir une forte pression de prospection sur la commune et de détecter aussi bien les espèces de début de saison que les espèces de fin de saison.

LISTE DES ESPECES D'INSECTES PRESENTES SUR LA COMMUNE

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
Papillons de nuit	<i>Agriphila geniculea</i>	Le Crambus anguleux	NE			
	<i>Agrotera nemoralis</i>	L'Agrotère sylvatique	NE			
	<i>Agrotis puta</i>	La Noctuelle des Renouées	NM			
	<i>Alcis repandata</i>	La Boarmie recourbée	NM			
	<i>Anania hortulata</i>	La Pyrale de l'Ortie	NE			
	<i>Angerona prunaria</i>	L'Angéronie du Prunier	NM			
	<i>Autographa gamma</i>	Le Gamma	NM			
	<i>Brachylomia viminalis</i>	La Noctuelle de l'Osier	NM			
	<i>Callimorpha dominula</i>	L'Ecaille marbrée	VU			R
	<i>Campaea margaritaria</i>	Le Céladon	NM			
	<i>Camptogramma bilineata</i>	La Brocatelle d'or	NM			
	<i>Caradrina kadenii</i>	La Caradrine rouillée	NM			
	<i>Chrysoteuchia culmella</i>	Le Crambus des jardins	NE			
	<i>Collita griseola</i>	La Lithosie grise	NM			
	<i>Colostygia pectinataria</i>	La Cidarie verdâtre	NM			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Cosmia pyralina</i>	La Cosmie pyraline	NM			
	<i>Cosmia trapezina</i>	Le Trapèze	NM			
	<i>Cydalima perspectalis</i>	La Pyrale du Buis	NE			
	<i>Dysgonia algira</i>	La Passagère	MI			
	<i>Dysstroma truncata</i>	La Cidarie roussâtre	NM			
	<i>Ectropis crepuscularia</i>	La Boarmie crépusculaire	NM			
	<i>Endotricha flammealis</i>	La Flamme	NE			
	<i>Eupithecia haworthiata</i>	L'Eupithécie de la Clématite	NM			
	<i>Euthrix potatoria</i>	La Buveuse	NM			
	<i>Habrosyne pyritoides</i>	La Râtissée	NM			
	<i>Herminia grisealis</i>	L'Herminie grise	NM			
	<i>Hypena proboscidalis</i>	La Noctuelle à museau	NM			
	<i>Idaea aversata</i>	L'Impolie	NM			
	<i>Idaea biselata</i>	La Truie	NM			
	<i>Idaea fuscovenosa</i>	L'Acidalie familière	NM			
	<i>Idaea rusticata</i>	La Phalène rustique	NM			
	<i>Idaea seriata</i>	La Vieillie	NM			
	<i>Idaea straminata</i>	L'Acidalie sobre	VU			
	<i>Idaea trigeminata</i>	L'Acidalie retournée	NM			
	<i>Jodis lactearia</i>	L'Hémithée éruginée	NM			

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Laspeyria flexula</i>	Le Crochet	NM			
	<i>Lithosia quadra</i>	La Lithosie quadrille	VU			
	<i>Lymantria monacha</i>	La Nonne	NM			
	<i>Macaria wauaria</i>	Le Damas cendré	NM			
	<i>Malacosoma neustria</i>	Le Bombyx à livrée	NM			
	<i>Mitochondria miniata</i>	La Rosette	NM			
	<i>Mormo maura</i>	La Maure	NM			
	<i>Mythimna impura</i>	La Leucanie souillée	NM			
	<i>Mythimna l-album</i>	Le L blanc	NM			
	<i>Noctua janthina</i>	Le Casque	NM			
	<i>Noctua pronuba</i>	Le Hibou	NM			
	<i>Nyea lurideola</i>	La Lithosie complanule	NM			
	<i>Opisthograptis luteolata</i>	La Citronnelle rouillée	NM			
	<i>Ostrinia nubilalis</i>	La Pyrale du Maïs	NE			
	<i>Ourapteryx sambucaria</i>	La Phalène du Sureau	NM			
	<i>Paracolax tristalis</i>	L'Herminie dérivée	VU			
	<i>Pasiphila rectangularata</i>	L'Eupithécie rectangulaire	NM			
	<i>Patania ruralis</i>	La Pyrale du Houblon	NE			

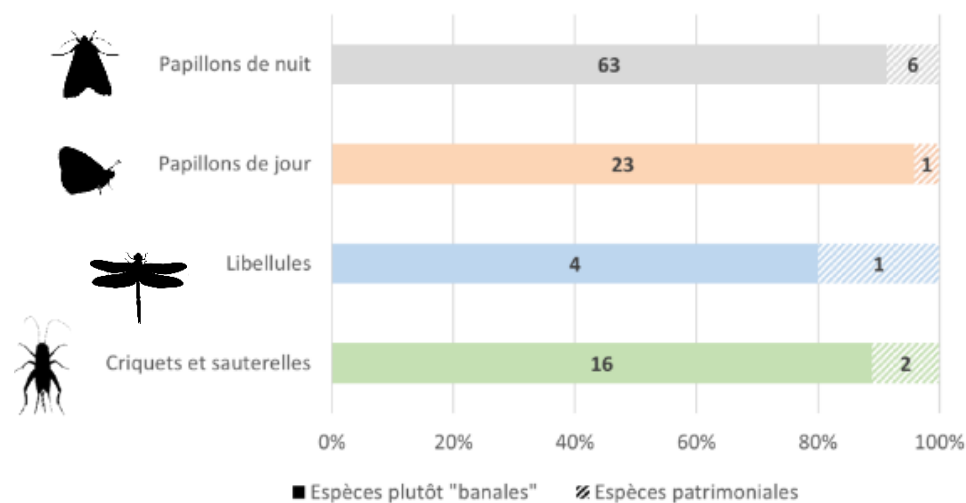
Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>	La Boarmie rhomboïdale	NM			
	<i>Phlogophora meticulosa</i>	La Meticuleuse	NM			
	<i>Polyphaenis sericata</i>	La Noctuelle du Camérisier	VU			
	<i>Rusina ferruginea</i>	La Noctuelle ténébreuse	NM			
	<i>Scopula imitaria</i>	L'Acidalie fausse-Timandre	NM			
	<i>Selenia dentaria</i>	L'Ennomos illunaire	NM			
	<i>Sphrageidus similis</i>	Le Cul-doré	NM			
	<i>Synaphe punctalis</i>	La Clédéobie étroite	NE			
	<i>Thyatira batis</i>	La Batis	NM			
	<i>Trisateles emortualis</i>	L'Herminie olivâtre	VU			
	<i>Watsonalla binaria</i>	Le Hameçon	NM			
	<i>Xanthorhoe designata</i>	La Désignée	NM			
	<i>Xestia c-nigrum</i>	Le C-noir	NM			
	<i>Xestia triangulum</i>	La Noctuelle de la Chélidoine	NM			
	<i>Xestia xanthographa</i>	La Trimaculée	NM			
	<i>Zanclognatha lunalis</i>	L'Herminie plumeuse	VU			
	Total	69 espèces	6 espèces d'intérêt patrimonial "moyen"			
Papillons de jour	<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	CC		
	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	AC		
	<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce	LC	AC		
	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	LC	PC		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C		
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	LC	C		
	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	LC	AC		
	<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde	LC	AC	Conditions	
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	LC	AC		
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC		
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	Conditions	
	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	LC	AR	Oui	R
	<i>Ochlodes sylvanus</i>	Hespérie du Chiendent	LC	AC		
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC		
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	C		
	<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	LC	C		
	<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	LC	C		
	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	LC	CC		
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	LC	C		
	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	LC	C		
	<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle	LC	PC	Conditions	
	<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque	LC	PC		
	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC		
	<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	LC	CC		
Total	24 espèces		1 espèce patrimoniale			
Libellules	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	LC	C		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	LC	PC		R
	<i>Erythromma lindenii</i>	Naïade aux yeux bleus	LC	AC		
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	LC	C		
	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C		
Total	5 espèces		1 espèce patrimoniale			
Criquets et sauterelles	<i>Aiolopus thalassinus</i>	Aïolope émeraude	LC	PC		
	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	LC	PC	Conditions	
	<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet vert-échine	LC	AC		
	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale commun	LC	C		
	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	LC	AR	Oui	
	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	LC	C		
	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste	LC	AC		
	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	LC	AC		
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	LC	AC		
	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	LC	C		
	<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	LC	AC		R
	<i>Phaneroptera nana</i>	Phanéoptère méridional	LC	PC		
	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	LC	C		
	<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle chagrinée	LC	AC		

Groupe	Noms scientifiques des espèces	Nom vernaculaire des espèces	Statut menace régional	Statut rareté régional	Statut d'inventaire ZNIEFF	Statut de protection
	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	LC	C		
	<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	LC	C		
	<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée	LC	PC		
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	LC	CC		
Total	18 espèces		2 espèces patrimoniales			
Total général	116 espèces		10 espèces patrimoniales			

La commune des Molières dispose d'une faible part d'espèces à enjeux de patrimonialité. Le groupe avec le plus d'espèces à enjeux de patrimonialité vis-à-vis du nombre d'espèces totales concerne les libellules avec une espèce protégée régionalement parmi les cinq espèces détectées sur la commune.

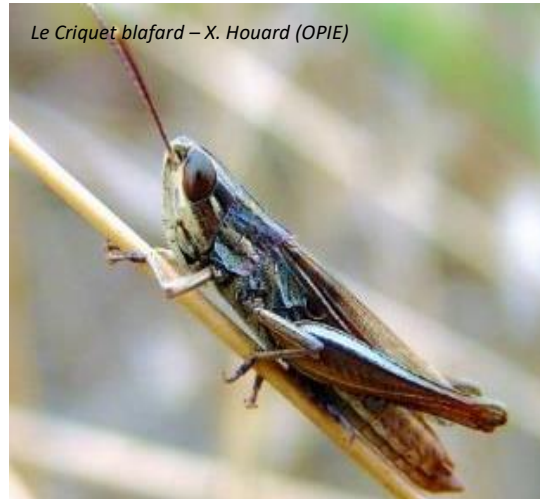


ESPECES PATRIMONIALES

Focus sur quelques espèces patrimoniales



L'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) fréquente les eaux stagnantes ensoleillées. L'Agrion mignon est une petite libellule protégée à l'échelle régionale. Munie de couleurs bleues et noires, cet agrion se caractérise par le motif en forme de tête de chat sur son deuxième segment abdominal. Les adultes se posent souvent sur la végétation affleurant la surface de l'eau. Comme l'adulte, la larve de l'Agrion mignon affectionne la végétation aquatique et utilise usuellement les hydrophytes immergées, en s'en servant de support. Cette petite libellule craint l'embroussaillage et la fermeture des mares ainsi que le fauchage. L'espèce est visible du mois de juin jusqu'au mois d'août. Un seul individu a été observé sur la commune.



Le Criquet blafard (*Euchorthippus elegantulus*) est inscrit à la liste des espèces déterminantes des zones naturelles d'intérêt pour la faune et la flore (ZNIEFF). Il affectionne les prairies et pelouses xérophiles à xéro-thermophiles peu dense en végétation. Depuis ces dernières années ce criquet semble en expansion en Île-de-France. Les populations sont fortement impactées par de fortes pressions de pâturage ou bien une mauvaise utilisation du fauchage.

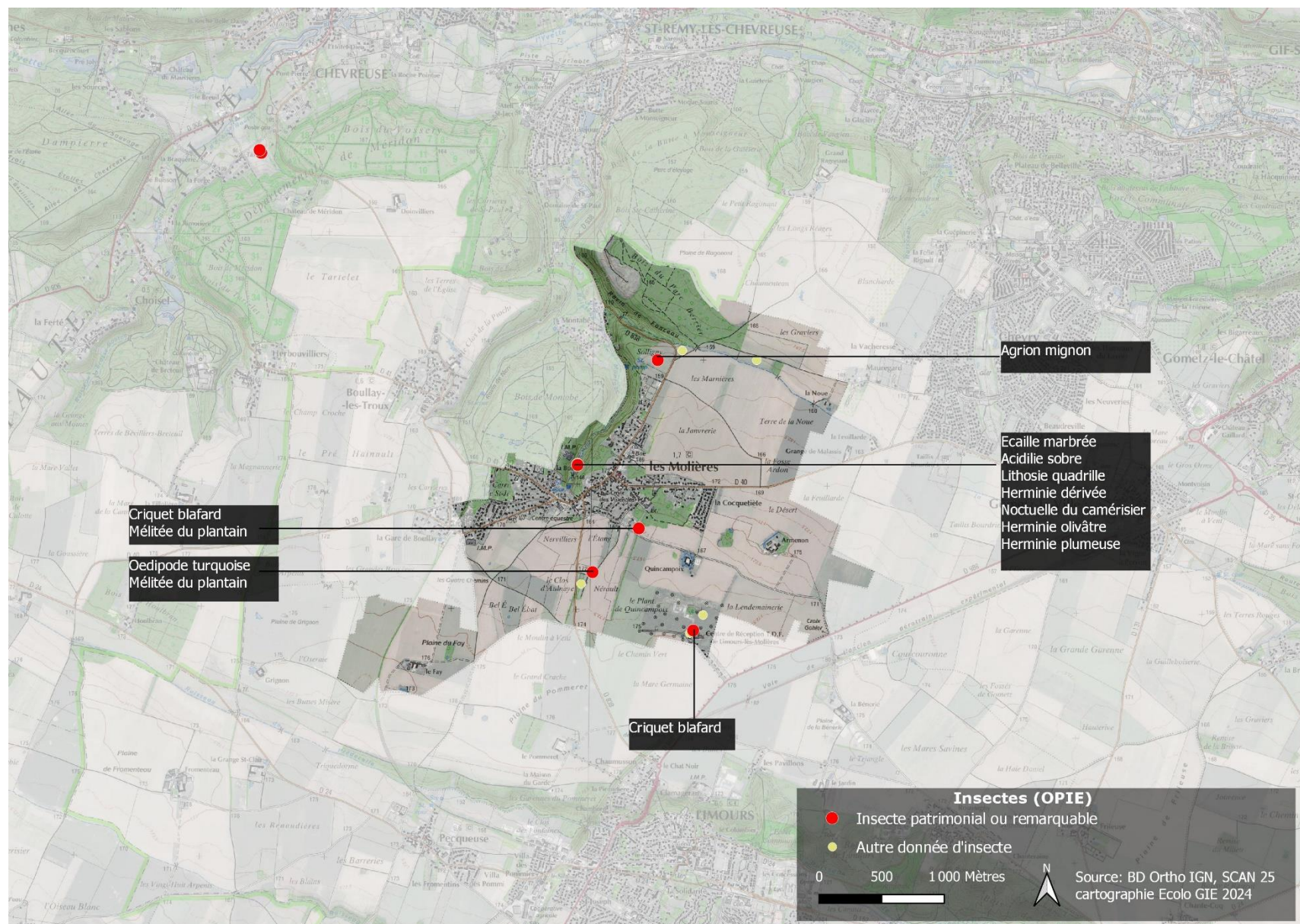


La Mélitée du plantain (*Melitaea cinxia*) est un papillon protégé en Ile-de-France est caractéristique des prairies mésophiles. Comme son nom l'indique, cette espèce

consomme le plantain (*Plantago* sp.) pour son développement larvaire, la chenille peut se retrouver sur des milieux pionniers où sa plante-hôte se développe. Trois individus de Mélitée du Plantain ont été retrouvés sur la commune des Molières.



Le Ecaille marbrée (*Callimorpha dominula*) est bien répandue sur le territoire. En Ile-de-France, elle est également répandue mais localisée, typique des milieux humides à végétation dense (ce qui la place dans la catégorie « Vulnérable »). Elle se rencontre le plus souvent le long des cours d'eau dans les peupleraies et mégaphorbiaies, se détectant de jour, elle vient bien au piège lumineux. Sa chenille, également très caractéristique, se nourrissant des feuilles de diverses plantes basses (Oseilles, Orties etc.) L'adulte étant sensible aux lumières artificielles nocturnes, il sera perturbable au moment de son activité (accouplement, nourrissage, ponte).



✓ Les inventaires ont permis d'améliorer la connaissance principalement sur les hétérocères (groupe généralement le moins étudié)

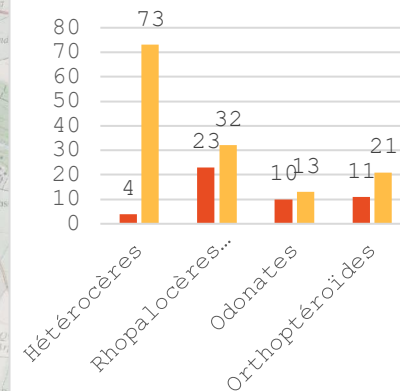
✓ 69 nouvelles espèces d'hétérocères

✓ 9 nouvelles espèces de rhopalocères

✓ 3 nouvelles espèces d'odonates

✓ 10 nouvelles espèces d'orthoptéroïdes

AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE GRÂCE À L'ABC



■ Richesse spécifique < 2023

■ Richesse spécifique > 2023

REPTILES

LISTE DES ESPECES DE REPTILES RECENSEES

4 espèces de reptiles fréquentent la commune des Molières.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF (5)	Dernière obs Molières
<i>Anguis fragilis</i> Linné, 1758	Orvet fragile	LC		art. 3	-		E 2023
<i>Natrix helvetica</i> (Lacépède, 1789)	Couleuvre helvétique	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	LC		art. 2	An. IV		E 2023
<i>Zamenis longissimus</i> (Laurenti, 1768)	Couleuvre d'Esculape	NT		art. 2	An. IV		E 2023

LEGENDE :

(1): Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(2) : Evaluation des amphibiens et reptiles d'Île-de-France pour l'élaboration d'une liste rouge régionale ARB, SHF, 2022 :

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de- France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF /

ESPECES PATRIMONIALES

Sur la commune des Molières, 4 espèces sont patrimoniales, seule la Couleuvre d'Esculape est quasi-menacée.

- L'ensemble des reptiles est protégé en France au titre de l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection. L'article 2 étend la protection des espèces à leur habitat.
- 3 espèces sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat
- 1 espèce présente un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en Île-de-France.

La **Couleuvre d'Esculape** (*Zamenis longissimus*) est un serpent Rare en Ile-de-France, inscrit à l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021 et à l'annexe VI de la Directive européenne. La Couleuvre d'esculape est un reptile arboricole qui affectionne les milieux bouillonnants et bien exposés. Elle est présente au sud de la région, principalement au niveau du massif de Fontainebleau et ses abords. Un adulte a été observé en mai 2023 au sud-est du bois du Parc Berrier. Cette observation est assez exceptionnelle compte tenue de l'extrême rareté de l'espèce sur ce secteur.



Couleuvre d'esculape – Adobestock

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) est protégée par l'article 2 de l'Arrêté du 8 janvier 2021, et est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat. Cette espèce est liée aux zones humides et aquatiques : prairies humides, mares et étangs. Une observation dans le boisement situé à l'est du village en juin 2023.



Couleuvre helvétique - Adobestock

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est protégé en France au titre de l'Arrêté du 8 janvier 2021, article 2. Il affectionne les micro-habitats ouverts et chaud tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il est en régression dans la première couronne francilienne du fait de la raréfaction des milieux nécessaires à sa reproduction ; pierriers, éboulis et murs pourvus de failles et de fissures. L'espèce a été contactée sur de nombreux secteurs (dizaine d'observation) au mois de juin.



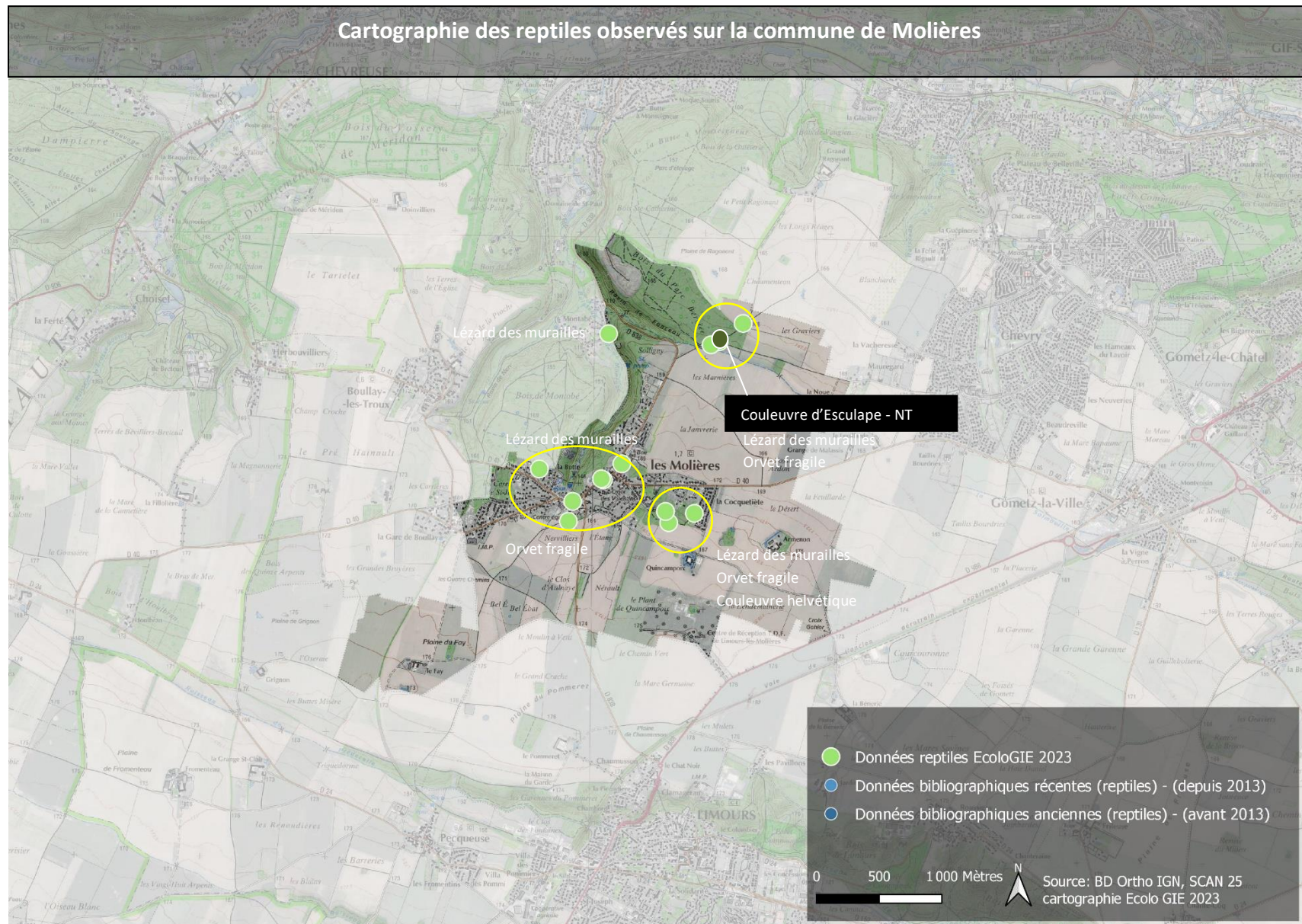
Lézard des murailles - Adobestock

L'**Orvet fragile**, (*Anguis fragilis*) est un lézard apode à l'aspect de serpent protégé en France par l'article 3 de l'Arrêté du 8 janvier 2021. Il affectionne les habitats frais et ombragés comme les prairies à végétation haute, les boisements, etc. C'est une espèce plastique assez fréquente au sein des jardins. Observée à plusieurs reprises en particulier au sud du village en juin.



Orvet fragile – Adobestock

Cartographie des reptiles observés sur la commune de Molières



✓ **15 données de reptiles** observées en 2023 sur la commune des Molières.

✓ **4 espèces** sont présentes sur la commune et observées en 2023

✓ **Aucune espèce** n'est issue de la bibliographie

✓ **1 espèce** est quasi-menacée en Île-de-France, la Couleuvre d'Esculape

OISEAUX

Sur la commune des Molières, 65 espèces d'oiseaux ont été recensées en période de nidification (15 avril – 15 juillet), dont 56 ont été observées en 2023.

LISTE DES ESPECES NICHEUSES PRESENTES SUR LA COMMUNE DE LES MOLIERES

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)		
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3			E 2023
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	TC	TC	TC	VU	NT				E 2023
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	C	C	PC	NT	LC	art.3			E 2023
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha			G 2019
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C			VU	VU	art.3			E 2023
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	C			NT	VU	art.3			E 2023
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	C	C	PC	EN	NT	art.3			E 2023
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Busard St-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	R	PC	R	VU		art.3	An. I	ZN	E 2023
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			E 2023
Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>	-	*MR	*HR		NAb				G 2019
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			E 2023
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	C	C	LC	LC	art.3			E 2023
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	C	C	C	LC	LC	cha			E 2023
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			E 2023
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C			LC	LC	cha			E 2023
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PC	PC	PC	NT	NT	art.3			E 2023
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3			E 2023
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	TC	-	LC	LC	art.3			E 2023
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	R	C	C	NT		cha		ZN* /ZH*	G 2019
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	C	C	LC	LC				G 2019
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	PC		LC	LC	cha			E 2023
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	PC	-	VU	NT	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)		
Grande aigrette*	<i>Ardea alba</i>	-	*MTR	*HTR		NT	art.3	An. I		G 2022
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	PC	PC		LC	LC	art.3			G 2017
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	C	C	-	NT	NT	art.3			E 2023
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	C	C	-	VU	NT	art.3			E 2023
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			E 2023
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	C	C	C	VU	VU	art.3			E 2023
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	TC	-	LC	NT	art.3			E 2023
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			E 2023
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC			VU	LC	art.3			E 2023
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaeetus melanocephalus</i>	PC	PC	TR	NT	LC	art.3	An. I		G 2015
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	TR	PC	TR	NA	VU				G 2019
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	TC			VU	LC	cha			E 2023
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	PC			LC	LC	art.3	An. I	ZN*	E 2023
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			E 2023
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				E 2023
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					E 2023
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				E 2023
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	PC	-	NT	LC	art.3			E 2023
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			E 2023
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			E 2023

Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection	Europe	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Dernière observation
		Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			G 2019
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			E 2023
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	C	PC	EN	VU	art.3			E 2023
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	TC			LC	LC	art.3			E 2023
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	PC	PC	TR	VU	NT	art.3			E 2023
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				E 2023
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			E 2023
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			E 2023

E 2023 : Espèce vue par Ecologie en 2023 / G XXXX : Espèce issue de la base de données Geonat'IdF avec la dernière année d'observation

Légendes :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

**Statut
biologique** **Degré de rareté :**

	Nicheur :	Migrateur et hivernant
N : espèce nicheuse	O : occasionnel	O : occasionnel
M : espèce migratrice	TR : très rare, de 1 à 20 couples	TR : très rare, de 1 à 50 individus
H : espèce hivernante	R : rare, de 21 à 200 couples	R : rare, de 51 à 500 ind.
S : sédentaire	PC : peu commun, de 201 à 2000 couples	PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.
	C : de 2001 à 20 000 couples	C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.
	TC : de 20 001 couples à 100 000 couples	TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2b) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

(2a) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

Espèces menacées de disparition de France	Autres catégories :
CR : En danger critique d'extinction	NT : Quasi menacée
EN : En danger	LC : Préoccupation mineure
VU : Vulnérable	DD : Insuffisamment documenté
RE : Espèce éteinte en métropole	NA : Non applicable

(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF

Liste des espèces d'oiseaux hivernantes non évaluées sur la commune de Les Molières

Nom français	Nom scientifique	Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)	PN (3)	Dir. Ois. (4)	Déterminant (5)	Dernière observation
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	-	*MC	*HC	NA	LC			ZN	E 2023**
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	-	*MTC	*HTC		LC				E 2023**

E 2023** : Espèce vue par Ecologie en 2023 en dehors des périodes de nidification

ESPECES PATRIMONIALES

Liste des espèces patrimoniales observées en 2023.

- 47 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, et les modalités de protection.
- 4 espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sous conditions.
- 5 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- 24 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France, et 56 en Île-de-France.

Sur la commune des Molières, 15 espèces peuvent être considérées comme patrimoniales (sous statut réglementaire) et/ou remarquables (rare, ou présentes sur les listes rouges). En 2023, Ecologie a pu observer 12 de ces espèces.

L'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) est une espèce classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. L'espèce a subi un déclin important ces dernières décennies à la suite de la modification des pratiques agricoles, ainsi qu'à la diminution de ses ressources alimentaires. Sur la commune des Molières, elle a été observée à plusieurs endroits dans les plaines agricoles autour du village. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine.



Alouette des champs – Adobestock

Le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) est un gros oiseau au plumage coloré, protégé sur l'ensemble du territoire et classé Vulnérable à l'échelle francilienne et nationale. Il fréquente les habitats forestiers de résineux, ou mixtes à taillis épais. Il se rencontre aussi dans des petits bois, parcs, jardins ou cimetières arborés et buissonneux. Entendu au sein du Bois du parc Berrier en juillet 2023. L'espèce est considérée comme nicheuse possible.



Bouvreuil pivoine – Adobestock

Le **Bruant proyer** (*Emberiza calandra*) est un oiseau protégé en France et considéré comme En danger

(EN) à l'échelle francilienne. Le Bruant proyer vit dans les milieux de plaines dégagés surtout dans les prairies humides exploitées de façon extensive, et les champs de céréales. La chute de ses effectifs est principalement dû au changement des pratiques agricoles. L'espèce a été contactée en juillet au niveau de la ferme du Fay. L'espèce est considérée comme nicheuse possible.



Bruant proyer – Adobestock

Le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*) est un rapace rare en Île-de-France, inscrit à la Directive Oiseaux, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale, et déterminant ZNIEFF en Île-de-France. Cet oiseau fréquente des habitats variés comme des cultures, des forêts de résineux, landes sèches. Il niche au sol, dans un endroit protégé par une haute végétation comme les champs et prairies. L'espèce a été contactée en juillet au niveau de la ferme du Fay. L'espèce est considérée comme nicheuse possible.



Busard Saint-Martin – Adobestock

La **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire, classée Quasi Menacé en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Vulnérable en Ile-de-France. Ce petit oiseau est inféodé aux milieux buissonnants. Plutôt que les jardins individuels, elle fréquente les bois à clairières, les coupes, les parcs devenus sauvages, les parcs arborés à sous-bois touffus. L'espèce a été observée à proximité et au sein d'une friche du bois du parc Berrier en mai et juillet. L'espèce est considérée comme nicheuse probable.



Fauvette des jardins – Adobestock

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) est classé comme VULNÉRABLE à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. C'est avant tout un oiseau forestier, il fréquente tous types de boisement à condition qu'il ne soit pas trop fermé. Entendu en juillet au sein du bois du parc Berrier. L'espèce est considérée comme nicheuse probable.



Gobemouche gris – Adobestock

L'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) est un oiseau nicheur classé Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs de France et Quasi Menacé en Ile-de-France. Malgré leur tendance à se reproduire en contexte urbain, sur les bâtiments, elle est en déclin. Sur la commune, l'Hirondelle rustique a été observée en juin dans le village. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine.



Hirondelle rustique – Adobestock

La **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) est un passereau granivore considéré comme Vulnérable à l'échelle régionale et nationale. La Linotte est une espèce liée aux milieux ouverts à semi-ouverts, qui apprécie les haies et fourrés pour nicher. Elle subit un déclin important depuis les dernières décennies à la suite de la disparition de ses habitats. L'espèce a été observée en juin au niveau du chemin de Pecqueuse. L'espèce est considérée comme nicheuse probable.



Linotte mélodieuse – Adobestock

Le **Moineau domestique** (*Passer domesticus*) est un petit passereau protégé en France et classé Vulnérable à l'échelle francilienne. C'est un nicheur Très commun toute l'année. Le Moineau domestique fréquente les milieux ouverts ou semi-ouverts. Il s'installe à proximité de l'homme dans les villes et les villages mais aussi les hameaux et jusque dans les fermes isolées. Principalement granivore, il se nourrit de graines de graminées et de céréales prélevées dans les cultures. Peu abondant en zones de cultures, le Moineau domestique est présent pratiquement partout en Ile-de-France à la faveur des parcs et des jardins. Bien qu'il reste Très

commun, ses effectifs accusent une chute de 50% sur la période 2003-2017 selon les résultats du dernier recensement de l'Observatoire Régional des Oiseaux Communs d'Ile-de-France (VIALET, 2019). Plusieurs observations en juin et juillet au niveau du village des Molières. L'espèce est considérée comme nicheuse certaine.



Moineau domestique – Adobestock

Le **Serin cini** (*Serinus serinus*), est un oiseau migrateur partiel qui se nourrit principalement de graines herbacées. Dans notre région, c'est une espèce assez anthropophile qui apprécie les parcs et jardins. Espèce **En danger** à l'échelle régionale, et Vulnérable en Liste Rouge UICN des Oiseaux Nicheurs en France, le Serin cini a été entendu en mai au niveau du lieu-dit Montabé. L'espèce est considérée comme nicheuse possible.



Serin cini – Adobestock

Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) est un nicheur peu commun et menacé en Ile-de-France, classé comme Vulnérable à l'échelle régionale et Quasi-Menacé dans la liste rouge nationale. Le Tarier pâtre fréquente les zones qui lui offrent de la végétation basse pour nicher, des perchoirs pour chasser et des postes plus élevés pour surveiller son domaine et se lancer dans les vols nuptiaux. Espèce observée au sein de la friche du bois du parc Berrier en juillet. L'espèce est considérée comme nicheuse possible.



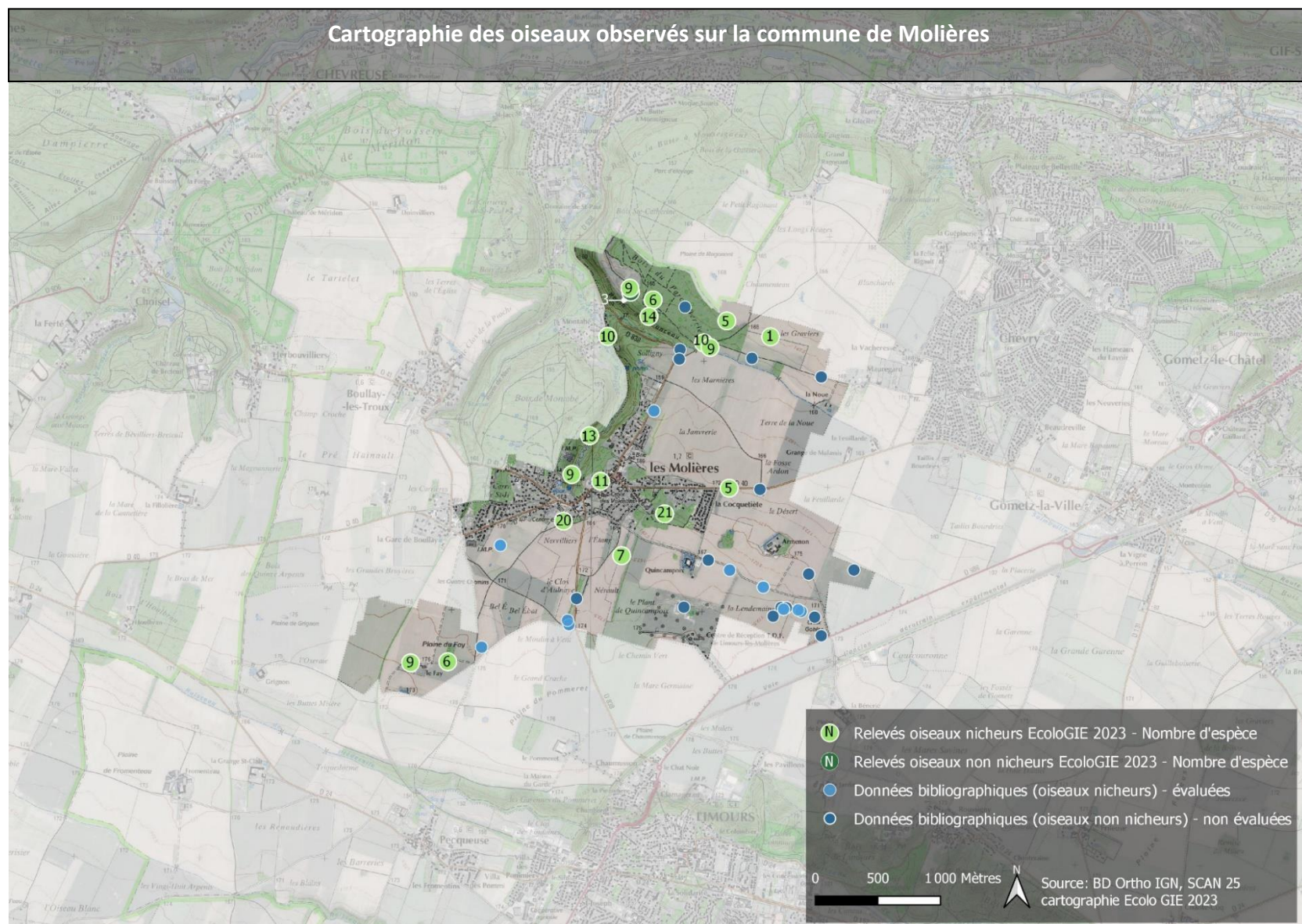
Tarier pâtre – Adobestock

Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*) est un petit oiseau verdoyant protégé en France et classé Vulnérable aux échelles régionale et nationale. C'est un nicheur, hivernant et migrateur Très commun, mais en déclin très important depuis 2003. Le Verdier s'installe dans les secteurs boisés ouverts (clairières et lisières forestières), les bocages et les vergers, mais il apprécie aussi le voisinage de l'homme. On le trouve jusqu'en pleine ville, dans les jardins périurbains et les parcs urbains, pourvu qu'on y rencontre des arbres assez hauts. Il utilise parfois les toits des constructions comme postes de chant. Il se nourrit principalement de graines le plus souvent récoltées au sol. Pour nicher, il recherche notamment les résineux, les buissons, les haies et les arbustes à feuilles persistantes, en particulier en début de saison. Observé en mai et juin au sein du village et du lieu-dit Montabé, le Verdier est considéré comme nicheur certain.



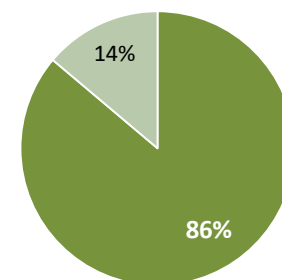
Verdier d'Europe – Adobestock

Cartographie des oiseaux observés sur la commune de Molières



✓ **195 données d'oiseaux nicheurs collectées** sur la commune de Les Molières pour 65 espèces nicheuses

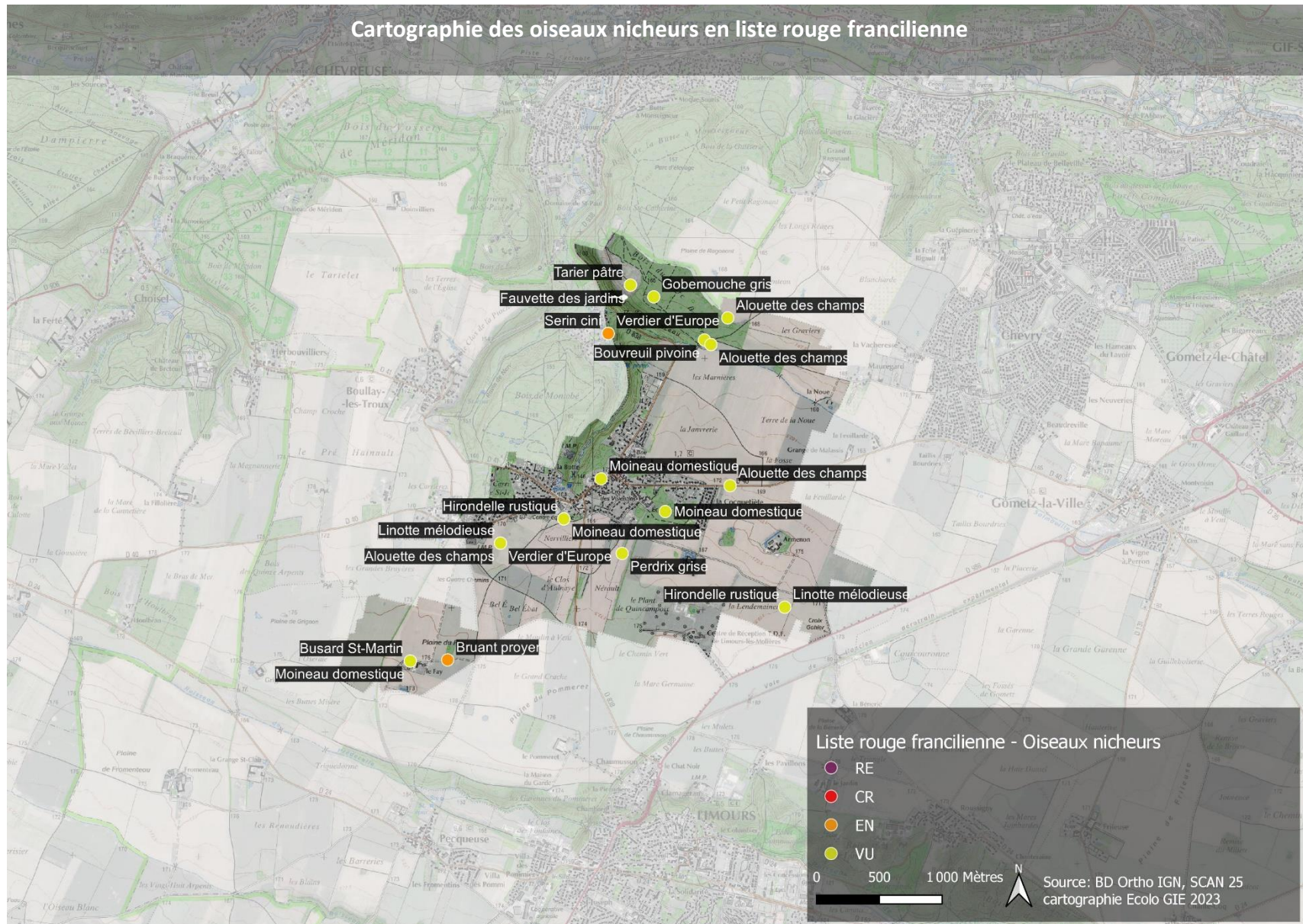
✓ **Moins de 50 données d'oiseaux non évaluées.** La donnée est soit trop ancienne (avant 2013), soit en dehors des périodes de nidification (15 avril – 15 juillet)



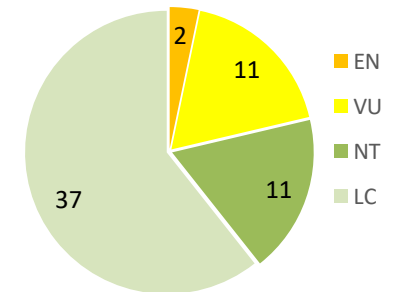
■ Oiseau nicheur observé en 2023 (56)
■ Oiseau nicheur non observé en 2023 (9)

✓ **56 espèces** sur les 65 nicheuses ont été observées en 2023

Cartographie des oiseaux nicheurs en liste rouge francilienne



- ✓ **13 espèces** sur les 65 nicheuses ont un degré de menace allant de Vulnérable (VU) à en danger (EN) en Île-de-France



- ✓ **47 espèces** nicheuses sont protégées par le droit français
- ✓ **5 espèces** nicheuses sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux
- ✓ **4 espèces** nicheuses sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France sous conditions

CHIROPTERES

LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE

Les Molières 1 : Chemin forestier / Ru



Les Molières 2 : Sous-bois



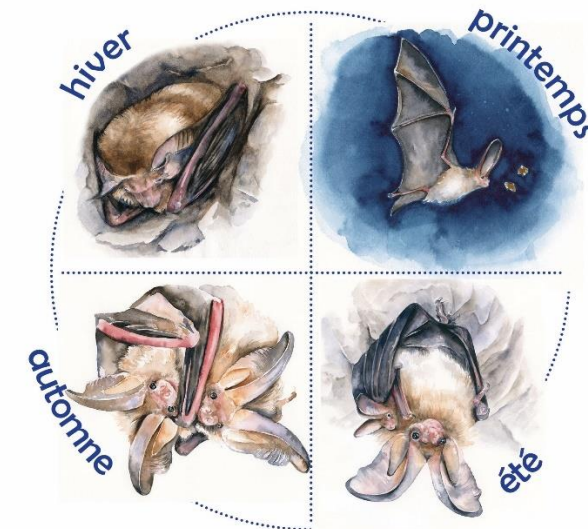
Les Molières 3 : Chemin lisière Haie / Champs /
Enclos chevaux



Les Molières 4 : Lisière Bois / Prairie fauchée,
Proche pâture vaches

Nom Point	coordonnées du point	Type de milieu
MOLIERES_1	48.68193 ; 2.06863	Chemin forestier / Ru
MOLIERES_2	48.67522 ; 2.06354	Sous-bois
MOLIERES_3	48.66951 ; 2.06371	Chemin lisière Haie / Champs / Enclos chevaux
MOLIERES_4	48.68125 ; 2.08630	Lisière Bois / Prairie fauchée, Proche pâture vaches

Le cycle de vie comprend quatre phases chez les chiroptères, rythmées par les saisonnalités et impliquant des changements d'habitats et de paramètres physiologiques.



(Source : PNAC)

Hiver : Hibernation dans des gîtes aux températures et à l'humidité constantes (cave, cavité souterraine, arbre, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Printemps : Les chauves-souris rejoignent leurs gîtes de transit, où elles reconstitueront leurs réserves.

Été : Rassemblement des femelles dans les nurseries, gîte de mise bas (grenier, clocher d'église, cavité souterraine, etc.). **Forte période de sensibilité !!!**

Automne : A la fin de l'été, les jeunes sont indépendants et peuvent explorer de nouveaux territoires. Période de grands rassemblements « swarming » (accouplement).

LISTE DES ESPECES DE CHIROPTERES RECENSEES

Espèces recensées

Sur la commune des Molières, 13 espèces sont recensées et 5 complexes d'espèces

Nom scientifique	Nom vernaculaire	DHFF	PN	LR Fr	LRR	Alcathoe/ Dufrene	PNR
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	An.II	Art.2	NT	VU	X	
<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	An.II/IV	Art.2	NT	NT	Probable	
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	An.IV	Art.2	LC	EN	X	
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	An.II/IV	Art.2	LC	VU	X	
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	An.IV	Art.2	LC	LC	X	Gîte
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	An.IV	Art.2	VU	NT	X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	An.IV	Art.2	NT	NT	X	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	An.II	Art.2	LC	DD	X	
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	An.IV	Art.2	LC	LC	X	
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	An.IV	Art.2	LC	DD	Probable	
Complexe d'espèces							
<i>Eptesicus serotinus</i> / <i>Nyctalus leisleri</i>	Nyctalus leisleri / Eptesicus serotinus	An.IV	Art.2			Probable	
<i>Myotis alcathoe</i> / <i>Myotis emarginatus</i>	Myotis alcathoe / Myotis emarginatus	An.IV	Art.2			Probable	
<i>Myotis bechsteinii</i> / <i>Myotis blythii</i>	Myotis bechsteinii / Myotis blythii	An.IV	Art.2			Probable	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrellus nathusii / Pipistrellus kuhlii	An.IV	Art.2			Probable	
<i>Plecotus auritus</i> / <i>Plecotus austriacus</i>	Plecotus auritus / Plecotus austriacus	An.IV	Art.2			Probable	

Résultats complémentaires du PNR

Ces résultats complémentaires ont été fournis par le Parc Naturel Régional, et sont issus des suivis chiroptérologiques de ces dernières années.

Les Molières	
Hibernation : 1 gîte	Colonie de parturition : 0
Espèces recensées : Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	

ESPECES REMARQUABLES

Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Poids : 3 à 8 gr Envergure : 18 à 24 cm



Facilement observable en tout début de soirée, la Pipistrelle commune a su s'adapter aux milieux urbanisés. Il n'est donc pas rare de la retrouver, en journée, derrière les volets des maisons ou sous les toits. A la nuit tombée, c'est une des rares espèces s'accommodant de la lumière artificielle des lampadaires pour chasser, même si les insectes finissent par mourir d'épuisement en tournant autour de la lumière.

Bien qu'elle soit la chauve-souris la plus présente sur l'ensemble de la région, et que Paris abrite le plus important site d'hibernation français de pipistrelles communes, cette espèce est en régression en Ile-de-France selon les études réalisées par le Muséum qui montrent un déclin de 13% des effectifs entre 2006 et 2019. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

Poids : 5 à 10 gr Envergure : 21 à 26 cm



Très proche de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ne s'en différencie que par l'observation de ses dents et la mesure de ses doigts. C'est la chauve-souris la plus proche de l'homme qui choisit en priorité des bâtiments pour établir ses colonies ou pour passer l'hiver. Que ce soit au gîte ou en chasse, elle se mêle fréquemment aux autres espèces de Pipistrelles. Présente jusqu'au cœur de la capitale, la Pipistrelle de Kuhl s'adapte mieux que d'autres espèces au contexte urbain de la région. Sa population en Ile de France a tendance à augmenter depuis quelques années bénéficiant d'un élargissement de son aire de répartition vers le nord, probablement dû au réchauffement climatique.

Pipistrelle Pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 23 cm



C'est la plus petite espèce de Pipistrelles. Très proche de la Pipistrelle commune elles sont parfois difficiles à différencier en main. Leur signature acoustique est-elle plus différenciante avec des cris plus aigus que les autres espèces. Elles affectionnent particulièrement les milieux proches de grandes rivières, de lacs ou d'étangs. Espèce cryptique et décrite relativement récemment, on manque de données pour correctement qualifier le statut de cette espèce en Ile de France. Cependant, la démocratisation des enregistreurs automatiques et la participation à des programmes de science participative comme Vigie Chiro, apportent ces dernières années de plus en plus d'informations sur cette espèce présente dans la région, ce qui permettra sans doute une révision du statut dans les années à venir.

Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Poids : 18 à 35 gr Envergure : 31 à 38 cm



Espèce de plaine, campagnarde ou urbaine, la Sérotine commune montre une grande flexibilité dans le choix de ses habitats de chasse avec une préférence pour les milieux ouverts mixtes et le bocage, les prairies, les zones humides voire les parcs et les jardins. On retrouve régulièrement des colonies de mise bas au sein des habitations.

La Sérotine commune est une espèce relativement bien présente en Île-de-France mais elle souffre d'un déclin régional de -18% d'où son classement en « vulnérable »

Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Poids : 17 à 45 gr Envergure : 32 à 45 cm



Elle fait partie des plus grandes espèces en Europe. Son pelage, d'un brun clair régulier est présent jusque sur ses ailes. La Noctule commune est une espèce qui peut voler haut et vite et il n'est pas rare de la voir voler en groupe en fin de journée, juste après le coucher du soleil, parfois mêlée aux martinets et aux hirondelles. Elle affectionne particulièrement les anciennes loges de pics positionnées assez haut dans de gros arbres. Cette espèce migratrice met régulièrement au monde des jumeaux, même s'ils ne sont pas toujours du même père.

C'est une espèce pour laquelle nous constatons le plus fort déclin actuellement sur la région. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne. Une gestion forestière non adaptée à ses besoins sur ses habitats et la mortalité due aux éoliennes lors de ses migrations en seraient les causes principales. Son statut au niveau national est passé en Vulnérable.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Poids : 8 à 23 gr Envergure : 26 à 34 cm



Chauves-souris de taille moyenne, c'est la plus petite des trois Noctules. Facilement identifiable à l'acoustique, la Noctule de Leisler est forestière avec une préférence pour les forêts caduques. On la retrouve également en ville, que ce soit en chasse ou en gîte dans de grand bâtiments ou ouvrages d'art. Espèce migratrice, les femelles sont capables de réaliser des déplacements de plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leur gîte de mise bas. Le déclin de la Noctule de Leisler est fortement lié à la gestion forestière et à l'implantation d'éolienne. La préservation de vieux arbres à cavités, que ce soit en forêt ou sur les arbres d'alignements est à prendre en compte pour la conservation de cette espèce. Elle est considérée comme quasi-menacé sur la liste rouge francilienne.

Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

Poids : 7 à 12 gr Envergure : 25 à 30 cm

Gîte d'hibernation connu sur la commune



Espèce typiquement cavernicole. En hiver le Murin de Natterer est reconnaissable à son ventre d'un blanc pur et au bout de ses oreilles recourbées en spatule de ski. Grâce à un vol lent et un sonar précis c'est une chauve-souris glaneuse qui attrape ses proies sur la végétation ou au moment de leur envol. A l'automne, les Murins de Natterer de différentes colonies se regroupent pour l'accouplement sur des sites communs permettant un fort brassage génétique. Le Murin de Natterer est une espèce relativement bien présente en Île-de-France à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne.

Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Poids : 4 à 8 gr Envergure : 19 à 22 cm



Avec ses petites oreilles et sa face très sombre, le murin à Moustache fait partie des trois espèces dites "à museau noir". Changeant régulièrement d'adresse en utilisant un véritable réseau de gîtes sur un territoire peu étendu, il reste néanmoins très fidèle année après année à ses différentes loges et affectionne particulièrement les habitations à l'abandon ou les granges. Régulièrement observé dans les sites d'hibernation souterrains, il n'y est présent qu'en faible effectif. Le Murin à moustaches est principalement connu dans la région en période d'hibernation. L'espèce semble relativement commune dans la région, toutefois elle semble localisée principalement dans les secteurs boisés.

Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)

Poids : 6 à 12 gr Envergure : 24 à 27 cm



Particulièrement lié aux zones humides, ce Murin se retrouve particulièrement sous les ponts pour gîter, mais également dans les arbres creux à proximité des zones d'eau. Il est facilement observable à la surface des plans d'eau qu'il rase pour attraper des insectes et parfois de tout petits poissons. Le Murin de Daubenton semble présent sur l'ensemble de la région mais connaît un déclin important. Le maintien des zones humides dans un bon état de conservation serait un point important pour favoriser cette espèce. Son statut au niveau régional est en Danger.

Grand Murin (*Myotis myotis*)

Poids : 20 à 40 gr Envergure : 35 à 45 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

C'est une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Reconnaisable par sa taille, son ventre blanc et son museau dégagé, le Grand Murin affectionne le monde souterrain en hiver ainsi qu'été si la température de la cavité est suffisamment élevée. On retrouve aussi fréquemment les colonies de mise bas en milieu bâti, comme des combles d'église ou de château.

Très fortement impacté par la rénovation du bâti, le grand murin est source d'inquiétude forte en île de France. Elle est considérée comme Vulnérable sur la liste rouge francilienne. Même si plusieurs colonies ou site d'hivernage sont connues sur la région, un travail de prospection important reste à faire sur l'ensemble des secteurs. Des actions de protections fortes des sites sont à mettre en place systématiquement.

Oreillard roux (*Plecotus auritus*)

Poids : 6 à 14 gr Envergure : 24 à 30 cm



Crédit : Laurent Arthur – Chauve qui peut

Les oreillards se distinguent des autres espèces de chauves-souris par leurs oreilles particulièrement proéminentes dont ils se servent pour détecter leurs proies. Les oreillards roux évitent les zones éclairées et semblent particulièrement affectés par le trafic routier. On les retrouve aussi bien dans les plaines agricoles que dans les milieux forestiers, les vergers et les jardins.

Si l'Oreillard roux ne présente pas de déclin avéré dans notre région, sa population reste peu dense mais largement répartie, ce qui a conduit à le classer en « préoccupation mineure ».

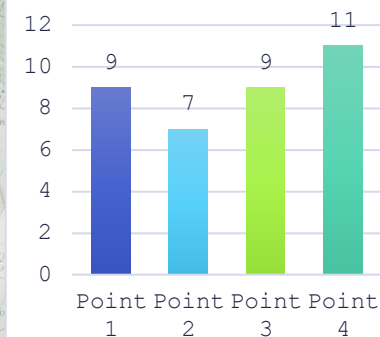


✓ 2 sessions : 27/06/2023 et 03/09/2023

✓ **13 espèces** recensées sur la commune et **5 complexes**

✓ 11 espèces au maximum au point P4 (cumulées sur les deux sessions)

RICHESSE SPÉCIFIQUE PAR POINT D'ÉCOUTE



SITES REMARQUABLES ET D'INTERETS

1 Parc Berrier

Cette zone positionnée sur des substrats mixtes entre grès et marne souvent engorgée, accueille une parcelle ouverte en libre évolution présentant un potentiel intéressant de prairie méso à hygrophiles. Il s'agit du seul espace naturel non boisé. Peu impacté par la pression anthropique, il représente un beau potentiel de réservoir de biodiversité pour la commune avec la présence de 12 espèces de chauves-souris, le Gobemouche gris, le Tarier pâle ou encore la Couleuvre d'esculape. Il est à noter la présence de populations de Salamandres tachetées, d'Alyte accoucheur, ainsi que probablement de Tritons alpestre dans les trous d'extractions de meulière.

2 Vallée du ruisseau de Montabé

Ce ravin accueille un boisement frais avec des fougères typiques comme le Polystichum à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), ou le Grand boucage (*Pimpinella major*). Il offre un environnement paysager intéressant qui accueillent de nombreux hétérocères patrimoniaux, ainsi que 9 espèces de chiroptères.



Parc Berrier

3 Quincampoix

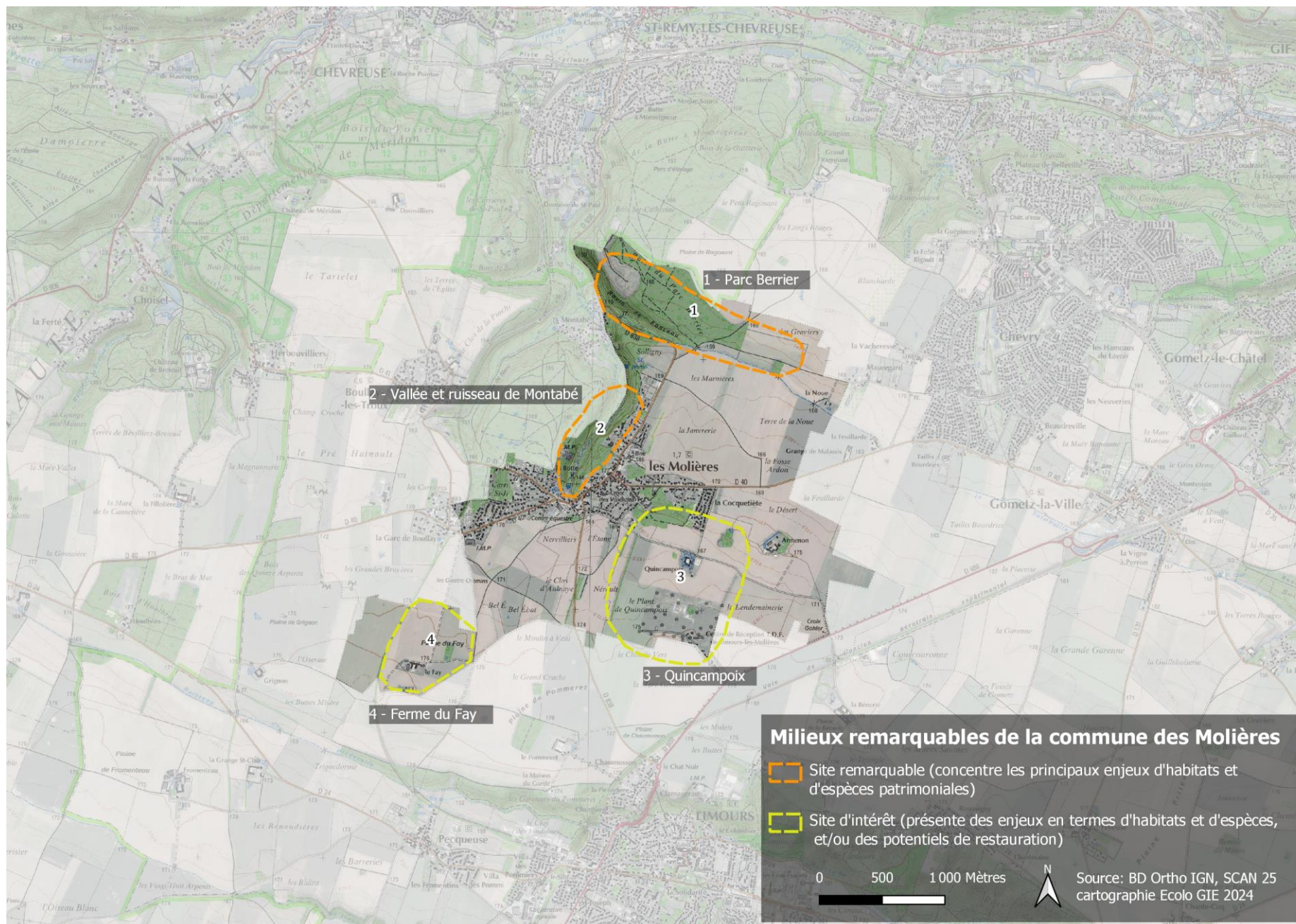
Ce secteur en partie cultivé est susceptible d'accueillir des espèces de zone humide temporaire comme l'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*) qui y a été signalée. En partie sud, la présence du centre de réception TDF géré par la communauté de commune assure une diversification des milieux et une gestion plus favorable à la biodiversité avec la présence de nombreuses friches, et une partie agricole avec quelques mouillères. Nous retrouvons le Criquet blafard ainsi que la Mélitée du plantain, espèces patrimoniales.

4 Ferme du Fay

Le secteur est une mosaïque de milieux ouverts parcourus de haies liées à l'ancienne voie ferrée, quelques remises boisées et mares en connexion. Le Bruant proyer y a été observé. Les cortèges d'espèces présents sur le site 3 – Quincampoix, sont susceptibles d'y être présents également.



Vallée du ruisseau Montabé



PISTES D' ACTIONS PAR SITE

SITES IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES PAR SITE
1 Parc Berrier	Situé en terrain privé le parc Berrier présente une grande friche sur l'ancienne décharge. La conservation de ces espaces ouverts, sans plantations (remise en état des décharges et carrières) ni projet artificialisant (photovoltaïque) serait un plus pour la biodiversité communale. Inscrire l'ensemble des mares privées du bois dans les éléments du paysage à conserver au PLU. Présence de landes en cours de boisement à préserver ouvertes ? Le site inclut l'une des rares prairies pâturées et fauchées et entourées de haie de la commune = possibilité de l'inscrire en N pour conserver une prairie naturelle non ressemée.
2 Vallée du ruisseau de Montabé	En site privé majoritairement. Ne pas pratiquer de coupes à blanc pour conserver la fraîcheur nécessaire aux fougères du ravin.
3 Quincampoix	Inscrire au PLU les mares, haies et remises boisées de tout le plateau agricole comme éléments à préserver. Sur ce secteur favoriser les projets de plantations de haies pour densifier le réseau, en bordure de voie publique par exemple. Maintenir la partie du centre de réception TDF non affectée à des projets d'activités en friches par broyages réguliers de bandes (compétence CCPL?). Créer de nouvelles mares et mouillères sur cette emprise.
4 Ferme du Fay	Inscrire au PLU les mares, haies et remises boisées de tout le plateau agricole comme éléments à préserver. Sur ce secteur favoriser les projets de plantations de haies pour densifier le réseau, en bordure de voie publique par exemple.



PISTES D' ACTIONS PAR ENJEU

ENJEUX IDENTIFIÉS	ACTIONS SPECIFIQUES ENJEUX
Friches et prairies	Enjeu fort de maintien d'une agriculture utilisant les prairies naturelles fauchées et / ou pâturées = mise en avant de la trame verte herbacée dans le PLU, restauration des continuités dans les projets, limiter la constructibilité des prairies, inscrire les plus remarquables en N. Ne pas favoriser le boisement des friches (bois Ste Catherine).
Haies	Inscrire au PLU les haies à minima des deux secteurs identifiés. Planter de nouvelles haies sur les emprises foncières publiques si possible, augmenter la trame écologique du plateau.



PLAN D' ACTIONS

Mairie des Molières
1, place de la mairie
91 470 Les Molières



Les Molières, le 25 novembre 2024

Objet: engagement de la commune sur la réalisation d'un plan d'action dans le cadre de la réalisation de son Atlas de biodiversité communal (ABC)

La commune des Molières s'est engagée en 2022 dans la réalisation de son atlas de biodiversité communal, en lien avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HVC). A l'issue de la phase d'inventaires, la commune a défini un plan d'action (cf. pièce jointe).

Par la présente lettre, la commune s'engage à la réalisation de ce plan d'action.



Pour la commune des Molières
Le Maire
Jean-Paul Gruffeille

0	Action	Description complémentaire	Acteur pilote	Acteurs participants	Moyen financier	Echéance de mise en œuvre	Commentaire
Poursuivre "connaître la biodiversité de son territoire"	Poursuivre les inventaires participatifs	Faire connaître la plateforme Géo Nature via des communications régulières	Mairie	Habitants du territoire Ecole ?	/	court terme	Attente de validation par le PNR que la plate-forme restera active
	Recensement des prairies/friches/jachères sur le territoire communal, dont celles sur l'espace communal	/	Mairie	Conseil des sages? Comité biodiversité? PNR Services techniques ?	/	moyen terme	Voir si la carte des habitats réalisés par le bureau d'étude dans le cadre de l'ABC est suffisante ou si des prospections complémentaires sont nécessaires Voir quel support cartographique pourrait être utilisé dont prairie en jachère sur le plateau du Fonceau + terrain adjacent du cimetière
	Recensement des mares sur le territoire communal, dont celles sur l'espace communal	Des informations existent; une synthèse est à réaliser, ainsi que des visites de terrain	Mairie	Conseil des sages? Comité biodiversité? PNR Services techniques ?	/	moyen terme	Voir quel support cartographique pourrait être utilisé Le PNR dispose d'une carte des mares Le conseil des sages a déjà réalisé un recensement des puits
	Recensement des corridors écologiques, en commençant par les haies, chemins bordés de haies	Recensement sur le terrain à réaliser En amont, communiquer sur les corridors régionaux existants et les corridors secondaires observés par le bureau d'étude	Mairie/PNR	PNR Conseil des sages? Comité biodiversité? Association locale de randonnée Services techniques ?	/	court terme	/
Poursuivre "Mobiliser les citoyens et les acteurs du territoire en faveur de la biodiversité"	Poursuivre l'animation du comité biodiversité	/	Mairie	Comité biodiversité	/	Court terme	/
	Poursuivre les sorties "oiseaux" initiés lors de l'ABC	/	Comité biodiversité (Fanny, Héliène)	Mairie (communication)	/	Court terme	/
	Poursuite de l'animation de cafés du samedi sur des thématiques biodiversité	Les animations suivantes avaient déjà été réalisées: fabrication d'un nichoir à oiseaux, d'un abri à chauve-souris	Mairie	Comité biodiversité, PNR, associations, repair café?	Limité - Fourniture petit matériel	Court terme	/
	Poursuite des sorties nature	Les sorties suivantes ont été réalisées dans le cadre de l'ABC et ont rencontré du succès: découverte des chauve-souris, nuit de la chouette, plantes comestibles, empreintes des animaux, insectes, réveil des végétaux.	Mairie	Comité biodiversité, associations nature, PNR	Une centaine d'euros par sortie - à prévoir sur le budget 2025	Court terme	/
	Balilage d'un chemin de promenade/randonnée sur la thématique de la 'biodiversité' sur une balade à définir / événement biodiversité lors de l'inauguration	- Tracé du chemin à définir: il pourrait y avoir un chemin court pour les enfants/familles et une boucle plus longue. - Panneaux d'information pourrait être faits par les enfants de l'école/en lien avec les artistes/alimentés par un concours photo - Les thèmes suivants pourraient être traités sur les panneaux: Empreintes des animaux, plantes comestibles, plantes invasives, arbres remarquables, espèces inventoriées dans le cadre de l'ABC - Information Matérialisée / dématérialisée / les 2 ?	Mairie	Conseil des sages, écoles, comité biodiversité, PNR, associations	A définir (essentiellement coût des panneaux)	Moyen terme	Cécile peut aider au recensement des espèces végétales Une subvention peut être demandée au PNR pour le financement des panneaux Rechercher des exemples de panneaux d'information
	Poursuivre les communication communale vers les actions citoyennes du territoire en faveur de la biodiversité	exemple: vers les animations réalisées par serres de Beaudreville, Cécile Gachot, etc.	Mairie	PNR, Serres de Beaudreville, associations, CCPL	/	Court terme	/
	Poursuivre les animations sur le temps périscolaire / scolaire en faveur de la biodiversité	/	Mairie	PNR, associations	Une centaine d'euros par sortie - à prévoir sur le budget 2025	Court terme	- Lister les associations qui sont déjà intervenues - Cécile pourra transmettre catalogue utilisé à Grivery -> se constituer une liste avec thèmes et contacts - un dossier de subvention peut être monté auprès du PNR (déjà réalisé ces 2 dernières années), néanmoins ce dossier est long à monter.

	Mise en place d'une web-cam / caméra pour l'observation des chouettes effraies Mise en place de pièges photos -> pour observer les espèces du village que l'on ne voit pas habituellement	Prêt possible de matériel par le PNR Faisabilité technique à vérifier (modalités de mise en place de la caméra, des pièges, autorisations, etc.)	Mairie	PNR, comité biodiversité, lien école ?, association en charge de l'entretien du nichoir du clocher de l'église	/	Moyen terme	/
	Sensibilisation des particuliers sur les modalités de tonte/taille favorables à la biodiversité Echanger avec les services techniques en charge des espaces verts Mettre à disposition des particuliers des stocks de tonte pour la fabrication de leur compost	Exemple de Massy (végétaux non arrosés)	Mairie	Services techniques, comité biodiversité, écoles?	/	Moyen terme	Stock de tonte: peut-être possible au niveau de l'ancienne station d'épuration
	Concours photo des espèces animales rencontrées sur le village et exposition / alimentation des panneaux du chemin balisé	Possibilité de prêt de photographies pour une exposition par l'association Bonnelles Bullion nature (BNN)	Mairie	Club photo, comité biodiversité, école, BBN	A définir (impressions pour exposition)	Moyen terme	Contacter le club photo des Molières
	Un évènement annuel en faveur de la biodiversité ? Chaque année quelque chose de différent?	Fête des mares historiquement animée par Bernard Blanchier A discuter en fonction des implications possibles de chacun Lien avec l'école? Carnaval? Forme à réfléchir en lien avec école	Mairie	?	A définir	Moyen terme	Retour d'expérience montre que l'organisation de tels évènements est lourde pour une petite commune et qu'il y a déjà plusieurs évènements sur les communes aux alentours et à la CCPL
	Prêt de maile biodiversité par le PNR	Utilisation possible par école, périscolaire, médiathèque	Mairie	Ecole, Périscolaire, Mairie	/	Court terme	Transmettre livret pédagogique PNR à l'école Maille déjà utilisée une fois
	Achat de livres sur la thématique biodiversité pour la médiathèque	Recensement préalable à faire sur les ouvrages qu'on aurait déjà Possibilité d'achat par la médiathèque ou de prêt par la BDE Evry	Mairie	PNR, médiathèque, école?	Budget à définir si cd'hoix acquisition	Court terme	Liste déjà disponibles auprès du PNR, de la commune de Magny-lès-Hameaux Ecole travaille en ce moment sur ce livre: épopée de la forêt en 100 épisodes
Agir pour préserver et restaurer la biodiversité du territoire	Poursuivre la désimpermeabilisation des espaces communaux	1er espace concerné: cour d'école	Mairie	PNR, comité biodiversité subventionneurs (agence de l'eau, région, département, etc.), etc.	budget spécifique	Moyen terme	Cour d'école: projet reporté d'un an Autres espaces: à lister (dont cour des Lilas, place de la mairie, etc.)
	Recensement des arbres sur le territoire communal, en commençant par l'espace public	Idee que "les arbres sont d'autres habitants" Panneaux avec nom des arbres pourraient être mis en place	Mairie	Habitants Ecole PNR	Budget si panneaux	Moyen	Demande de subvention vraisemblablement possible auprès du PNR
	Aménager les espaces communaux délaissés en faveur de la biodiversité	1ers espaces concernés: espace derrière la maison du citoyen et devant la médiathèque, jardin extraordinaire, etc.	Mairie	Comité biodiversité, PNR, services techniques	A définir	Moyen terme	Commencer par recenser les espaces communaux Cimetière, terrain des groselliers, bacs de plantation communaux, carrières saint-Jean etc.
	Restauration des mares - lien avec la gestion des eaux pluviales communales	1ère concernée: mare du jardin extraordinaire	Mairie	Espaces communaux: citoyens bénévoles, PNR, mairie dont services techniques Hors espaces communaux: propriétaires, appui PNR et mairie	A définir	Moyen terme Long terme	Mares sur espaces communaux: à engager Mares hors espaces communaux: sensibiliser sur intérêt, appui possible PNR
	Connexion des corridors écologiques, en commençant par plantations haies	Partir des corridors régionaux existants	Mairie	Espaces communaux: citoyens bénévoles, PNR, mairie dont services techniques Hors espaces communaux: propriétaires, appui PNR et mairie	A définir	Moyen terme Long terme	Espaces communaux: à engager Hors espaces communaux: sensibiliser sur intérêt, appui possible PNR
	Lancement d'un défi aux habitants de créer un nouvel habitats dans leur jardin	ex: nichoir oiseaux, chauve-souris, abri hérisson, etc. lien avec les cafés du samedi	Mairie	Comité biodiversité, PNR, associations	/	Court terme	Voir ce qui est déjà engagé sur la ferme d'Armenon
	Etudier la faisabilité de la mise en oeuvre de pâturage sur des espaces communaux	Berger Olivier Marcoulloux, berger, favorable aux échanges avec la mairie sur ce sujet	Mairie	berger, comité biodiversité	A définir	Moyen terme	/

Ecolo GIE

Groupeement d'Intérêt Ecologique I

ECOLO GIE

KBIS 850 255 449 RCS DE CRETEIL

27 RUE PAUL DOUMER- 94520 PERIGNY-SUR-YERRES

contact@ahecologie.fr

www.Ecolo-GIE.fr

